



Commission Locale de l'Eau

28^{ème} séance plénière

28 novembre 2024 – MERPINS (16)



Ordre du jour de la CLE du 28 novembre 2024

- **Accueil – Émargement**
- **Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 23 septembre 2024**
- **Adoption du Tableau de bord 2022 et perspectives d'évaluation à mi-parcours du SAGE**
- **Information sur l'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique**
- **Information sur le bilan de l'étiage 2024**
- **Adoption des valeurs de débits biologiques de l'estuaire de la Charente**
- **Demandes d'avis de la CLE (dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 23 septembre 2024)**
- **Questions diverses / Autres dossiers reçus pour avis**



Adoption

Compte-rendu de la CLE du 23 septembre 2024 – St Laurent de Cognac (16)

Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



Adoption

Compte-rendu de la CLE du 23 septembre 2024 – St Laurent de Cognac (16)

Rappel de l'ordre du jour

- Adoption : compte-rendu de la réunion de CLE du 7 juin 2024
- Adoption : Bilan de l'état des eaux et des milieux aquatiques 2019-2021 sur le périmètre du SAGE Charente
- Adoption : Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le périmètre du SAGE Charente
- Adoption : Programme d'actions Re-Sources 2025-2029 captage de Tout Vent à Landrais
- Adoption : Périmètre Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) Landrais
- Information : Dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 30 janvier 2024
- Point supplémentaire : Avis 2024-109 – AUP de l'OUGC COGEST'EAU (16)
- Questions diverses



28^{ème} réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente
28 novembre 2024 - MERPINS (16)



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 SEPTEMBRE 2024 – St Laurent de Cognac (16)

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 9h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à St Laurent de Cognac (16), sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour les délibérations n°2024-11, 2024-12 : 45
- pour la délibération n°2024-13 : 40
- pour les délibérations n°2024-14, 2024-15 : 37
- pour la délibération n°2024-16 : 26

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Ordre du jour :

- I. Adoption : compte-rendu de la réunion de CLE du 7 juin 2024
- II. Adoption : Bilan de l'état des eaux et des milieux aquatiques 2019-2021 sur le périmètre du SAGE Charente
- III. Adoption : Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le périmètre du SAGE Charente
- IV. Adoption : Programme d'actions Re-Sources 2025-2029 captage de Tout Vent à Landrais
- V. Adoption : Périmètre Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) Landrais
- VI. Information : Dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 30 janvier 2024
- VII. Point supplémentaire : Avis 2024-109 – AUP de l'OUGC COGEST'EAU (16)
- VIII. Questions diverses

Suivi d'une animation réalisée par l'EPTB Charente sur les maquettes « bassin versant Charente », « Marais littoral » et de « continuité écologique ».

II Adoption du compte-rendu de la CLE du 7 juin 2024

M. Alain BURNET ouvre la commission locale de l'eau, il présente l'ordre du jour avec un point supplémentaire concernant l'AUP COGEST'EAU qui sera vu en fin de réunion. Il demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 7 juin 2024.

En l'absence de remarques, M. Alain BURNET soumet le compte-rendu au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée. Le compte-rendu de la CLE du 7 juin est adopté à l'unanimité.

M. Alain BURNET précise que l'assemblée de ce jour fait l'objet d'un enregistrement vidéo avec diffusion de certains extraits sur les réseaux sociaux dans le cadre de la démarche de communication TEMPO de l'Agence de l'Eau.

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente - Compte-rendu de séance
23 septembre 2024 - St Laurent de Cognac (16)

Page 1 sur 11

Adoption

Tableau de bord 2022 et perspectives d'évaluation à mi-parcours du SAGE

Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



Adoption

Tableau de bord 2022 et perspectives d'évaluation à mi-parcours du SAGE Méthode d'élaboration du tableau de bord

Des indicateurs déterminés sur les critères suivants :

- Représentativité, par rapport au SAGE et au thème indicateur associé ;
- Notion de priorité, liée aux dispositions « phares » du SAGE ;
- Faisabilité, liée à la récupération et la disponibilité de la donnée et à la fréquence de mise à jour.

Le SAGE est construit autour de 6 orientations :



A - Organisation, participation des acteurs et communication
B - Aménagement et gestion sur les versants
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
D - Prévention des inondations
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

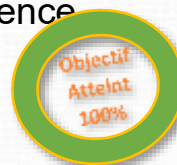
Divisées en 20 objectifs comportant les 86 dispositions constitutives du PAGD.

⇒ base à la création des **44 thèmes indicateurs, 70 indicateurs et trois fréquences d'actualisation (1 an, 3 et 6 ans)**



Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

- 1 Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
- 2 Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
- 3 Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
- 4 Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour) et progression  ou terminé 
- 5 Analyse et commentaire
- 6 Information graphique, tabulaire ou cartographique
- 7 Liens vers le SAGE (PAGD, règlement), vers d'autres indicateurs,
Lien de la rubrique « Pour en savoir + » : vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)



[Parcourir le pdf Tableau de bord TDB 2022](#)

Orientation n° B

Objectif n° 4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants (B14)

Objectif n° 5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural (B19 à 21)

Thème indicateur n° IB.2 : Avancement sur la caractérisation du cheminement de l'eau sur les versants

CONTEXTE

La dynamique du cheminement de l'eau sur les versants est un élément essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau (voir thème indicateur B.1). Sa connaissance permet d'identifier les orientations de gestion, de restauration des éléments fonctionnels du paysage (maillage bocager, zones humides, zones tampon, etc.) qui jouent un rôle essentiel dans la réduction des transferts de polluants et le ralentissement des écoulements : recharge des nappes, lutte contre l'érosion des sols et des transferts de polluants, ralentissement des crues, limitation des phénomènes d'étiage, restauration des zones humides.

La CIE demande aux collectivités territoriales et leurs groupements de caractériser cette dynamique au travers de ces éléments fonctionnels. La démarche est à réaliser à l'échelle des sous bassins ou territoires hydrographiques cohérents pour identifier les secteurs à enjeux ; et à une échelle plus locale afin de préciser les problématiques de ruissellement.

En 2019, l'EPTB Charente a mandaté le bureau d'étude ARTELIA pour réaliser une étude sur le ralentissement dynamique des crues. Dans le cadre de cette démarche, l'EPTB Charente réalise en premier lieu une **étude de prélocalisation** des zones d'expansion des crues et des zones de ruissellement. L'identification de ces dernières fournira un élément utile aux collectivités et leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire ou de GEMAP. Elle fait l'objet du présent indicateur.

DONNÉES ET COMMENTAIRES

Indicateur IB.2.1 - Etat d'avancement de l'étude de prélocalisation des zones préférentielles d'écoulement et de transfert

Fréquence d'actualisation :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Source : EPTB Charente / Termine : 04/01/2022 - objectif atteint 2021							

Phase	Etape	Source / date de mise à jour
Phase 1 - Cartographie des zones préférentielles des écoulements	réalisée	EPTB Charente - 04/01/2022

Engagée fin 2019, la cartographie des zones préférentielles d'écoulement a été réalisée sous la forme d'une prélocalisation, nommée « Zones favorables au ruissellement intense pluvial » (méthode IRP) (disposition B14). Son élaboration a fait l'objet de nombreux échanges en 2020 et 2021 avec les acteurs locaux et les experts.

Indicateur terminé

En 2021, la cartographie des zones préférentielles d'écoulement a été finalisée et partagée avec les acteurs locaux. Une cartographie dynamique a été élaborée.

Les données sont accessibles sur demande à l'EPTB Charente, sous format SIG (Système d'Information Géographique).

Cette information disponible est précisée lors des rencontres des collectivités dans le cadre de leurs études PLUJ par exemple. Elle a été partagée en amont avec les services instructeurs des préfetures.

En effet, un certain nombre des éléments produits dans le cadre de cette étude sont à valoriser dans les démarches d'inventaires et de caractérisation du maillage bocager et des zones d'expansion de crues notamment.

Ce travail constitue une étape sur l'identification des zones d'expansion et la définition d'une stratégie globale de ralentissement dynamique à l'échelle du bassin Charente (dispositions D40, D41 et D44).

Pour en savoir + : [L'étude de ralentissement dynamique des crues](#)

LIENS VERS D'AUTRES INDICATEURS

[IB.3.1 - Étapes d'avancement de la rédaction des guides](#)

[ID.2.1 - Etat d'avancement des actions sur le ralentissement dynamique](#)

LIENS VERS LE SAGE CHARENTE

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Avancement par disposition

Fichier d'avancement par disposition :

- Différents niveaux d'avancement ;
- Suivi de chacune des dispositions pour 2021 et 2022 ;

Description valeurs	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Information sur l'état d'avancement par objectif et par orientation.

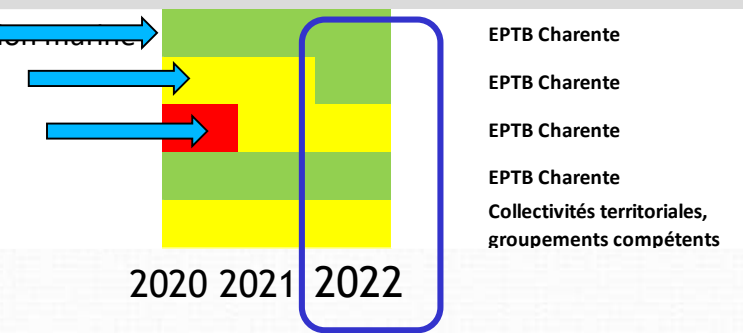
Orientation D : Prévention des inondations

67%

Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

80%

- Disposition D39** : Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersions marines
- Disposition D40** : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
- Disposition D41** : Favoriser la création de sites de sur-inondation
- Disposition D42** : Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation
- Disposition D43** : Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique

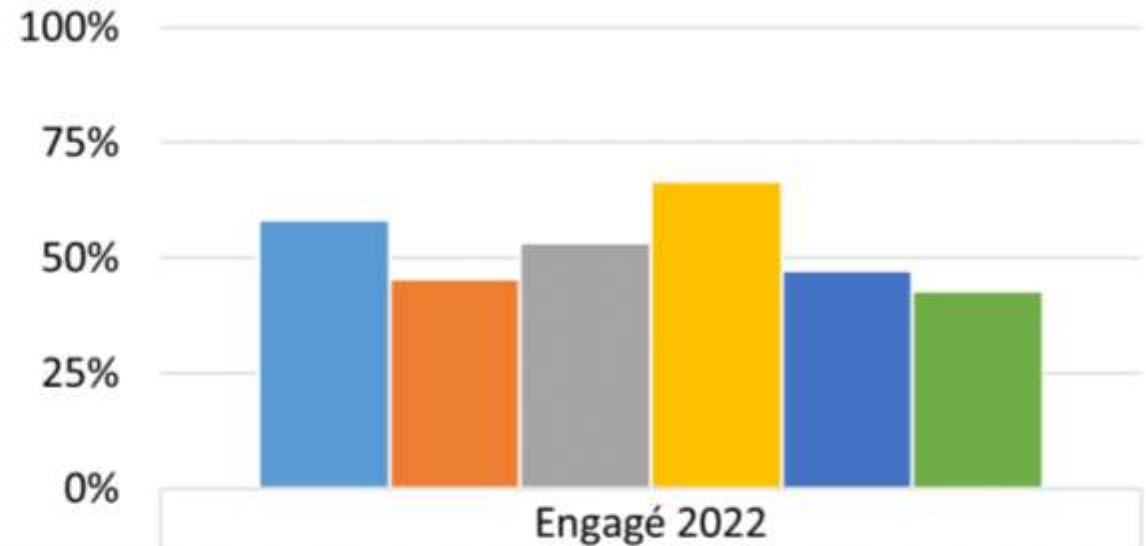


Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2021 : 41%
2022 : 51 %



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Avancement des orientations

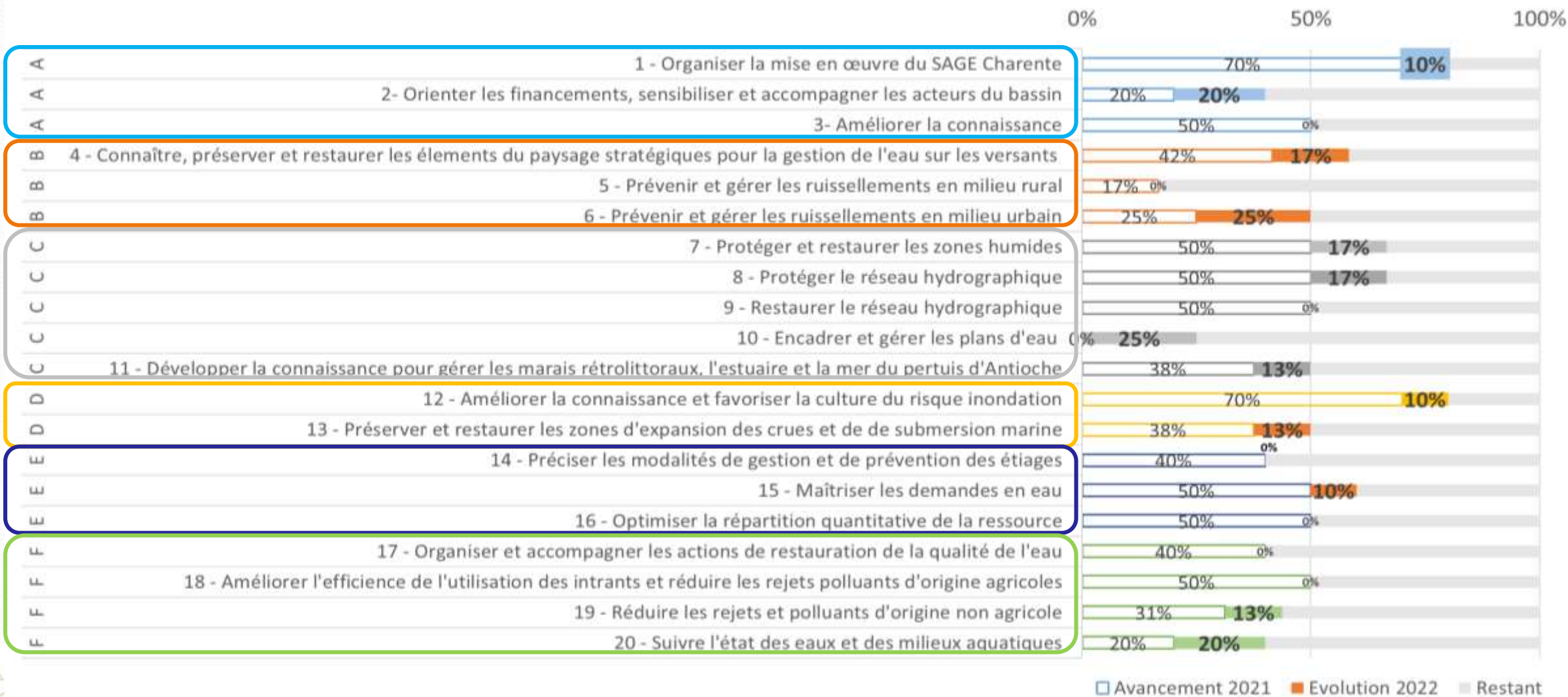


■ A - Organisation, participation des acteurs et communication	58%
■ B - Aménagement et gestion sur les versants	45%
■ C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	53%
■ D - Prévention des inondations	67%
■ E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	47%
■ F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	43%

Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2021 : 41%
2022 : 51 %

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Evolution 2022 / 2021 des objectifs





Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

17 Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2022 (1/2)

2021 2022 porteur de l'action

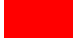

Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication

Objectif n°1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente

Disposition A4 :	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente			Structure porteuse du SAGE
------------------	---	---	---	----------------------------



Objectif n°2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin

Disposition A6 :	Contribuer à orienter les financements et les priorités des PDRR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente			Région Nouvelle-Aquitaine
------------------	---	---	---	---------------------------

Disposition A9 :	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire			Structure porteuse du SAGE
------------------	--	---	---	----------------------------

Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants

Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants

Disposition B13 :	Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager			Structure porteuse du SAGE
-------------------	---	---	---	----------------------------



Disposition B16 :	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies			Collectivités territoriales, groupements compétents
-------------------	--	---	---	---

Objectif n°6 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain



Disposition B23 :	Promouvoir les techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales			Aménageurs publics ou privés
-------------------	--	---	---	------------------------------

Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques

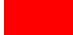

Objectif n°7 : Protéger et restaurer les zones humides

Disposition C24 :	Coordonner les inventaires des zones humides			Structure porteuse du SAGE
-------------------	--	--	--	----------------------------

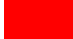

Objectif n°8 : Protéger le réseau hydrographique

Disposition C27 :	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin			Structure porteuse du SAGE
-------------------	--	---	---	----------------------------

Objectif n°10 : Encadrer et gérer les plans d'eau

Disposition C34 :	Gérer les plans d'eau			Etat
-------------------	-----------------------	---	---	------

Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche

Disposition C35 :	Respecter les objectifs de gestion de l'estuaire de la Charente, des marais rétrolittoraux et de la mer du pertuis d'Antioche			Collectivités territoriales, groupements compétents
-------------------	---	---	---	---

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

17 Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2022 (2/2)

Orientation D : Prévention des inondations

Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

Disposition D40 : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique

 EPTB Charente

Objectif n°13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine

Disposition D47 : Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les réseaux primaires, secondaires et tertiaires des marais rétro littoraux

 Collectivités territoriales, groupements compétents

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Objectif n°15 : Maîtriser les demandes en eau

Disposition E61 : Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme


 Collectivités territoriales, groupements compétents

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Objectif n°19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole

Disposition F75 : Identifier des zones à enjeu environnemental

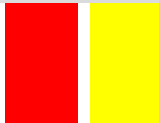
Disposition F77 : Adapter dans les projets d'urbanisme les systèmes d'assainissement des eaux usées en adéquation avec leurs incidences sur les milieux récepteurs

 Structure porteuse du SAGE
Collectivités territoriales, groupements compétents

Objectif n°20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques

Disposition F85 : Coordonner le suivi des pesticides en milieu marin et estuarien


Disposition F86 : Développer la veille et le suivi sur les polluants émergents dont les perturbateurs endocriniens

 Département Charente-Maritime
Structure porteuse du SAGE et ARS




Avancement des orientations et objectifs


A - Organisation, participation des acteurs et communication

Engagé	synthèse 2022 par orientation	Tendance 2023 - 2024
<p>58%</p> 	<p>Des moyens spécifiques sont dédiés par l'EPTB à l'animation et au suivi du SAGE. La GEMAPI s'est mise en place de manière globalement cohérente à l'échelle des sous-bassins, mais pour ce qui concerne le fleuve Charente un flou persiste entre gestion du DPF et GEMAPI, le fleuve n'est pas intégré dans les PPG entre Angoulême et l'estuaire. La labellisation EPAGE des syndicats de bassin se développe. Sur le Bandiat/Bonnieure/Tardoire 2 syndicats se partagent le bassin.</p> <p>La collaboration inter-SAGE se poursuit, elle intègre notamment la dimension terre mer avec les DB estuariens. La collaboration entre acteurs se poursuit (inter-SAGE et guide urbanisme), elle se développe sur le secteur marais, mer, littoral. Elles sont à renforcer.</p> <p>5 indicateurs du tableau de bord sont atteints à ce stade de mise en œuvre du SAGE. Sur les thèmes urbanisme, plans d'eau et eaux souterraines des éléments complémentaires sont à collecter. Le tableau de bord 2020 a été validé en Bureau de juin 2022. Concernant l'orientation des financements PDRR et CRAEC, l'EPTB Charente participe aux réunions suite au courrier de la CLE à la Région.</p> <p>Le guide pour la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme a été rédigé et diffusé : « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire ». Pas d'action engagée en direction des CCI, CCM. Le monde scientifique est sollicité par thématique (DB, Etat des lieux marais littoral, sondes multiparamètres,...), et pas de façon globale et multithématiques, Un poste de chargé de communication créé à l'EPTB en 2022 en appui de l'équipe animation.</p>	<p>La coopération et les échanges se sont développés pour partager les projets sur l'aval du bassin et accompagner leur cohérence avec ceux du SAGE Charente (commission marais-Littoral, politique inter-SAGE, échanges PNM, UNIMA, syndicats de bassin). Elle met en lumière le lien Terre-Mer et vise à se développer.</p> <p>3 communautés de communes supplémentaires ont adhéré à l'EPTB, en 2023 : Cœur de Charente et Rochefoucauld Porte du Périgord ; en 2024 Val de Charente ; de même que 2 syndicats de bassin, en 2023 le SYBTB et en 2024 le SBCP.</p> <p>Le tableau de bord 2021 a été validé en CLE de juin 2023. Celui pour l'année 2022 est élaboré, celui pour 2023 engagé. Les collaborations inter-SAGE se sont poursuivies : tableau de bord, suivi continu estuaire, PTGE, politique inter-SAGE etc.</p> <p>Depuis août 2022, l'EPTB Charente est désormais destinataire des invitations à la CRAEC.</p> <p>Le guide de prise en compte du SAGE dans l'urbanisme est diffusé et est valorisé régulièrement, notamment lors des réunions en lien avec les démarches PLU et SCoT. La cellule d'animation répond aux sollicitations diverses.</p> <p>Les actions de communication, de sensibilisation, de partage d'expériences se sont développées. Un ensemble de maquettes sur le bassin versant et ses enjeux est désormais disponible à l'EPTB</p>

B - Aménagement et gestion sur les versants

Engagé	synthèse 2022 par orientation	tendance 2023 - 2024
<p>45%</p> 	<p>L'état d'avancement des inventaires des haies, zones humides, ZEC est difficile à mesurer. En 2022, les démarches se sont développées, principalement autour du sujet des zones humides.</p> <p>Fin 2022, le guide sur le cheminement de l'eau (B13 – inventaire maillage bocager) est élaboré et diffusé. De même que la cartographie des zones préférentielles d'écoulement, répondant à l'objectif de la disposition B14</p> <p>Il est difficile de quantifier les actions de plantation de haies. Des actions ponctuelles et locales ont été menées en lien avec les PPG, les programmes Re-Sources, etc. Pas d'indicateur spécifique pour mesurer l'utilité des espaces végétalisés (boisements, haies, prairies, etc.) en milieu rural.</p> <p>Il est difficile de mesurer l'utilisation des outils foncier, il semble toutefois insuffisamment utilisés, et difficilement mobilisables, et pas d'action engagée par l'EPTB en la matière.</p> <p>La réalisation et actualisation des schémas directeurs d'eaux pluviales est hétérogène sur le territoire.</p> <p>Le 11 octobre 2022, la DDTM de la Charente-Maritime a organisé un séminaire consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), destiné aux élus de la zone littorale et à leurs services techniques.</p>	<p>Les démarches d'inventaire se poursuivent (Aunis Sud, Grand Cognac, agglomération de Saintes, Grand Angoulême, Ruffécois, projet sur le Civraisien), la question des haies vient progressivement compléter l'inventaire des zones humides.</p> <p>En revanche l'identification du réseau hydrographique et des zones d'expansion des crues est moins pris en compte.</p> <p>Le guide proposé par l'EPTB sur le cheminement de l'eau, contribue à sensibiliser les acteurs sur le sujet maillage bocager et le réseau hydrographique.</p> <p>L'étude de ralentissement dynamique est réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues.</p> <p>La priorisation de la maîtrise foncière sur les enjeux eau reste difficile à mettre en œuvre, plusieurs opportunités n'ont pu être saisies (Aume-Couture).</p> <p>Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB, elle peut orienter la plantation des haies. Toutefois elle n'est pour l'heure pas reprise, ni précisée dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Depuis 2023, la DDTM de la Charente-Maritime pilote un groupe de travail consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), destiné aux services des EPCI, du département, y compris les services voiries. La DDT86 a également créé un espace web pour favoriser le dialogue entre services eau et urbanisme. En Charente, en 2024, l'organisation d'un groupe de travail a été annoncé (Charente eaux et CAUE16).</p>

C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Engagé	synthèse 2022 par orientation	Tendance 2023 - 2024
<p>53%</p> 	<p>L'état d'avancement des inventaires de zones humides est difficile à mesurer. En 2022, l'actualisation via Forum des marais est engagée. L'EPTB suit les différentes démarches engagées.</p> <p>Un travail spécifique a été terminé par l'EPTB pour prélocaliser et hiérarchiser les têtes de bassin versant, validé en CLE et diffusé en 2022.</p> <p>Le guide sur le cheminement de l'eau (méthodologie des inventaires et critères d'inventaires) a également été finalisé, validé en CLE et largement diffusé. Au travers de celui-ci, les enjeux sur les milieux aquatiques et en particulier le réseau hydrographique et les zones humides visent à être mieux pris en compte. Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB.</p> <p>La continuité écologique fait l'objet d'actions et d'un suivi régulier, mais les demandes spécifiques au SAGE sur les listes 1 et 2 restent sans réponse.</p> <p>Les programmes pluriannuels de gestion (PPG) sont bien développés sur l'ensemble du territoire avec cependant des stades d'avancement variés. Les attendus du SAGE y sont portés par l'EPTB Charente et sont de mieux en mieux pris en compte.</p> <p>La question des plans d'eau reste peu traitée à part sur le département de la Vienne et quelques éléments à préciser en Charente.</p> <p>Les démarches sur la connaissance du secteur Marais-Littoral ont été poursuivies, avec des échanges avec les acteurs locaux et le partage de connaissances entre différentes sondes (MAGEST, CD17, PNM).</p>	<p>Les démarches d'inventaire se développent (Aunis Sud, Grand Cognac, aggro de Saintes, Grand Angoulême, SCOT Ruffécois).</p> <p>La prise en compte de la hiérarchisation des têtes de bassin versant reste à développer dans les programmes d'actions</p> <p>Les réponses sur les listes 1 et 2 sont toujours attendues et la loi Climat Résilience 2021 freine voire désormais fait régresser les opérations sur la restauration de la continuité écologique.</p> <p>Les démarches sur secteur Marais Littoral ont été amorcées et visent à être développées. Plusieurs commissions Marais Littoral du SAGE se sont tenues en mai 2023 et novembre 2024 (sur les thèmes qualité et DB).</p> <p>Le suivi et l'accompagnement des PPG se poursuit, la prise en compte des attendus du SAGE se développe.</p>

D - Prévention des inondations

Engagé	synthèse 2022 par orientation	tendance 2023 - 2024
<p>67% ↑</p>	<p>Analyse de la contribution des sous bassins et de l'horloge des crues finalisée en 2022 (D41). L'étude sur le ralentissement dynamique a été réorientée afin de pouvoir analyser les sites de ralentissement dynamique sous l'angle inondation et soutien d'étiage (stockage naturel). Plateforme e-crue mise en oeuvre.</p> <p>La cartographie des ZEC (hors atlas et PPRi) est insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et PPG. La méthodologie d'inventaire est diffusé via le guide « cheminement de l'Eau » du SAGE.</p> <p>Le bassin de la Charente est entièrement couvert par des PAPI qui sont soit en phase d'intention ou complet. Le risque submersion a été intégré par la validation en 2021 du PAPI d'intention Brouage et l'approbation des PPR Littoraux sur une partie du territoire (à compléter localement). Réflexion en cours depuis 2022 en particulier menée par le SMCA pour gérer les niveaux d'eau dans les marais.</p> <p>la Communauté d'Agglomération de Rochefort a notifié en juin 2022 un marché pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti</p> <p>Des systèmes locaux de surveillance existent sur l'Antenne et sont en cours de développement. Les besoins ont été déterminés sur l'Aume-Couture.</p>	<p>Poursuite de l'étude par l'EPTB Charente en associant zones d'expansion des crues et soutien d'étiage entre Mansle et Saintes. Large diffusion et rappel dans les réunions urbanisme et eaux pluviales du volet ZEC du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » et des cartographie de ruissellement.</p> <p>Les actions d'information et de prévention se poursuivent. Un plan de sensibilisation au risque est en cours d'élaboration par l'EPTB, un guide à destination des élus et des pièces de théâtre de sensibilisation des enfants ont a été réalisés.</p> <p>L'EPTB Charente réalise des diagnostics de vulnérabilité du bâti entre Saintes et Angoulême, une réflexion est en cours pour l'étendre aux affluents.</p> <p>Le programme de pose de repères de submersion marine et de crues se poursuit.</p> <p>Un système de surveillance local est déployé sur l'Antenne avec des installations complémentaires et le projet se poursuit sur Aume-Couture.</p> <p>La DREAL a supprimé certains points de suivi hydrométrique. Certains dispositifs ont été repris par l'EPTB dans le cadre de l'évaluation des flux (ex : Bandiat à Feuillade).</p>

E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Engagé

synthèse 2022 par orientation

tendance 2023 - 2024

La **définition des débits biologiques** s'est poursuivie sur l'Aume-Couture, Antenne, Seugne, estuaire Charente.

La **définition de seuils de gestion sur Aume-Couture s'est poursuivie, le nouveau DOE/DCR a été approuvé sur le Né**. Le cahier des charges pour la révision des seuils de gestion du Karst de la Rochefoucauld a été rédigé par l'EPTB.

L'amélioration des **connaissances sur les relations nappes/rivière** a été initié et s'est poursuivi sur les secteurs Seugne (LIFE Eau et Climat) et Aume-Couture.

L'analyse du dispositif piézométrique n'a pas été engagée.

La **coordination des OUGCs n'est pas réalisée** même si un projet d'arrêté cadre interdépartemental a été initié par la Préfecture de Charente

En lien avec es **schémas directeurs d'eau potable existants**, des **études prospectives** sur la ressource en eau potable ont été débutées (EAU17 et Département 87). Cependant les **actions sur la mise en adéquation capacités de la ressource AEP/urbanisme, les conseils de suivi agronomique** en lien avec la ressource hydrique sont encore **difficiles à mesurer**.

La CLE accompagne les PTGE. **Le PTGE Aume-Couture est mis en œuvre** et les **diagnostics des PTGE Charente aval Bruant et Seugne ont été validés en 2022**.

En 2022, une présentation des différents scénarios étudiés a été réalisée auprès des élus du CD16/EPTB pour **l'optimisation des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban**

L'analyse des **dispositifs de suivi des assecs** a été validée et diffusée en 2021 et reste disponible.

L'étude et les valeurs de débits biologiques Antenne, Seugne et Aume-Couture ont été **validées en CLE** en 2024 pour servir d'éléments de connaissance.

Les études sur les **relations nappes/rivières** se sont poursuivies en 2023 et 2024. en relation avec la définition de **critères de gestion saisonniers** deux études sont initiées sur les **secteurs Arnoult et Antenne**.

Nouvel définition de critères de gestion saisonniers sur Aume-Couture et validée à titre expérimental.

En 2023, un **arrêté cadre unique** a été approuvé et un **nouvel OUGC Crétacé Périgord** a été créé concernant la nappe Crétacé Supérieur, mais la connaissance des forages et leur mise en conformité reste inégale sur le territoire.

Poursuite de l'étude et de la concertation pour l'étude récupération des coûts.

Les PTGE Seugne et Charente aval Bruant sont en cours de finalisation.

Analyse des VP engagée et mise en attente / réflexions sur le Crétacé.

47%



F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Engagé	synthèse 2022 par orientation	Tendance 2023 - 2024
<p>43%</p> 	<p>17 programmes d'actions Re-Sources en 2022. Poursuite de la définition de périmètres ZSCE. La concertation avec la profession agricole pour préserver la qualité de l'eau existe localement autour des programmes ReSources, ainsi que dans le cadre des PTGE et des PAT (Programmes alimentaires de territoire) qui se multiplient.</p> <p>Un important travail s'est poursuivi sur la définition des points de suivi de l'état des eaux et des milieux en secteur marais-estuaire. Sur la partie fluviale, un marché public a été défini et notifié par l'EPTB Charente pour l'amélioration du réseau de stations hydrométriques, coordonné avec d'autres structures locales.</p> <p>La conception d'un site de partage des suivis qualité (plateforme E-qualité) a été poursuivie. L'autre partie des thématiques reste à initier et à développer (eutrophisation, polluants émergents, suivi pesticide en milieu marin)</p> <p>Pour les actions engagées par les industriels, établissements viti-vinicoles, les actions pour limiter les rejets non agricoles, il y a en 2022 encore peu de visibilité. Pas d'action engagée en matière de plan d'alerte aux pollutions accidentelles.</p> <p>L'étude sur les zones à enjeux environnementales a été initiée.</p> <p>Les profils de vulnérabilité baignade sont réalisés et ceux pour la question conchylicole sont planifiés (secteur CENTRE débuté).</p> <p>Les actions concernant les pollutions industrielles et portuaires sont difficiles à recueillir et les attendus du SAGE doivent être diffusés auprès des acteurs concernés.</p>	<p>Les démarches captages sensibles vont augmenter la couverture du territoire en programmes de reconquête de la qualité de l'eau. Le nouveau programme Coulonge-Saint Hippolyte est mis en œuvre et il est complété par des démarches sur la Guerlie et par une réflexion sur le secteur Touvre.</p> <p>Réseau de suivi qualité validé sur la partie fluviale et affluents et secteur marais littoral. Mise en place de la métrologie quantité pour définir des flux en secteur fluvial.</p> <p>Conception d'un outil de valorisation des suivis (plateforme E-qualité).</p> <p>La réalisation des profils conchylicoles secteur Centre s'est poursuivie avec la proposition de plans d'actions en 2024.</p> <p>L'étude sur les zones à enjeux environnementaux débutée en 2023 et présentée en CLE en 2024, doit se poursuivre en 2025. Le travail a été amorcé sur les polluants émergents.</p> <p>D'autres axes de réflexion ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs notamment secteur estuaire (eutrophisation, suivi pesticides en milieu marin, état des lieux).</p>

Adoption

Tableau de bord 2022 et perspectives d'évaluation à mi-parcours du SAGE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Tableau de Bord de SAGE mise en œuvre du
SAGE

Données 2022

Validé en CLE du xx/11/2024



Présentation EPTB Charente Audrey POSTIC-PUIVIF



Présentation de l'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique (RCE) – Disposition C32

Porteur : Collectivités territoriales et leurs groupements compétents en GEMAPI et propriétaires d'ouvrages

Calendrier prévisionnel (année : N)

N	+1	+2	+3	+4	+5

C32 Restaurer la continuité écologique

La CLE souhaite que la continuité écologique soit restaurée sur le périmètre du SAGE afin d'assurer la transparence migratoire et le transfert des sédiments. Ces actions sont prioritairement menées sur les cours d'eau classés au L.214-17 et cours d'eau désignées dans le PAGD et au cas par cas suivant les opportunités sur le reste du territoire du SAGE.

Au sein des cours d'eau ci-dessus précisés, la CLE incite à ce que les ouvrages à traiter soient identifiés selon les priorités suivantes :

- les ouvrages présentant des risques pour la sécurité publique (vétusté, risques inondations, etc.) ;
- les ouvrages en liste 2 ;
- les ouvrages situés sur l'axe à grands migrateurs amphihalins du SDAGE ;
- les ouvrages les plus limitants pour la continuité écologique et impactant le plus long linéaire de cours d'eau, en cohérence avec les initiatives de continuité écologique formalisées par le SRCE ou le SRADDET ;
- les ouvrages de connexion avec les réservoirs biologiques ;
- les ouvrages où les propriétaires ont donné un accord et/ou pour lesquels il existe une maîtrise d'ouvrage ;

Les solutions préconisées par la CLE pour la restauration de la continuité écologique sont par ordre de priorité et d'efficacité :

1/ effacement de l'ouvrage ;

2/ arasement partiel et aménagement d'ouverture ;

3/ aménagement de dispositifs de franchissement en adéquation avec les espèces cibles (prioritairement des passes naturelles) ;

4/ ouverture de barrage et transparence par gestion.

La solution envisagée veille, par une approche multithématique, et au cas par cas, à prendre en considération les impacts socio-économiques et environnementaux, ainsi que les dispositifs de suivi des niveaux d'eau existants à l'échelle du sous bassin concerné.

Dans une logique de cohérence amont-aval, la CLE souhaite que cette démarche s'applique également aux ouvrages classés en liste 2 et produisant de l'hydroélectricité.

La CLE souhaite que la Cellule Migrateurs Charente-Seudre lui présente annuellement un bilan de l'état d'avancement des études et travaux engagés en faveur de l'amélioration de la continuité écologique.

La CLE souhaite que la continuité écologique soit restaurée sur le périmètre du SAGE afin d'assurer la transparence migratoire et le transfert des sédiments. Ces actions sont prioritairement menées sur les cours d'eau classés au L.214-17 et cours d'eau désignées dans le PAGD et au cas par cas suivant les opportunités sur le reste du territoire du SAGE.



Rappels réglementaires :

Arrêtés du 7 octobre 2013 :

Liste 1 et 2 de l'article L214-17 du Code de l'environnement :

Délai de mise en œuvre : 5 ans => 7 octobre 2018



Elaboration d'un plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique, validé par le Comité de bassin en juin 2020



**Priorisation des actions de restauration :
Nouveau calendrier => 2027**

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-restauration-de-la-continuite-a25270.html>

Classement au titre du L214-17	Objectif	Conséquences
Liste 1	Non-dégradation de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité écologique - Mesures de rétablissement de la continuité écologique lors des renouvellements de concession ou d'autorisation des ouvrages existants
Liste 2	Restauration de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de restauration de la continuité écologique dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-classement-des-cours-d-eau-a25269.html>

Contexte et étapes de la démarche :

- Action M9 du programme d'actions 2021-2025 de la CMCS « Suivre l'état de la mise en œuvre de la libre circulation piscicole »
- Bilan effectué tous les deux ans sur la base de déclarations des structures gémapiennes et gestionnaires du DPF (Départements 16 et 17) sur l'ensemble des bassins Charente et Seudre
- Mi-février 2024 : sollicitation des structures
- Mi-février à fin août 2024 : retours d'informations
- Depuis août 2024 : actualisation de la base de données et analyses statistiques

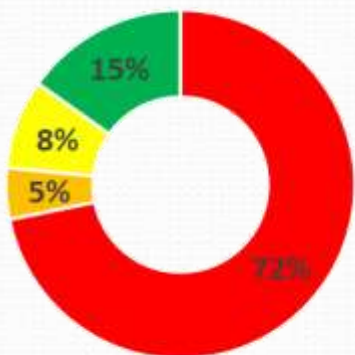


État d'avancement du rétablissement de la continuité piscicole (RCP) sur les bassins Charente et Seudre au 31/12/2023

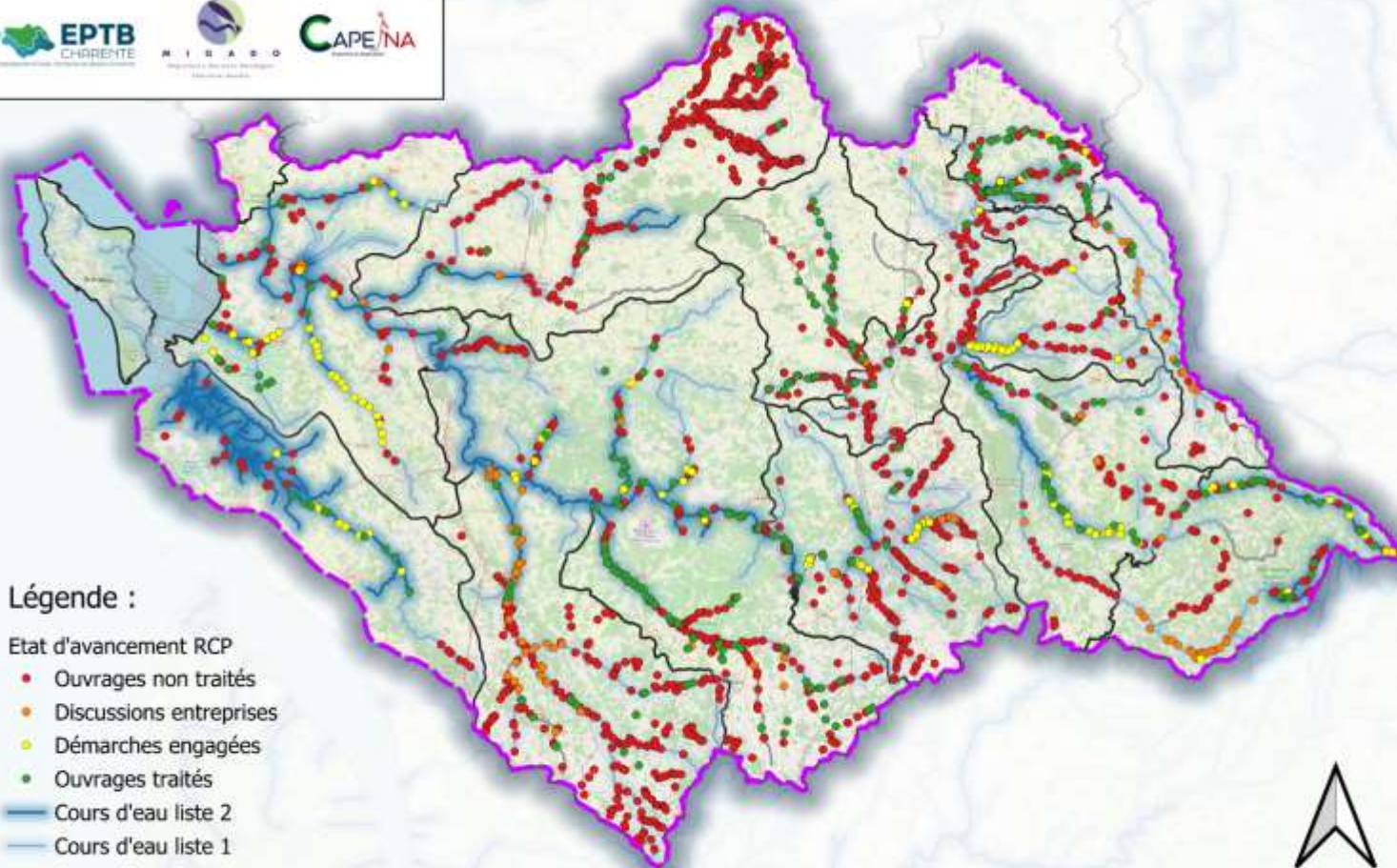
2 555 ouvrages identifiés sur les bassins Charente et Seudre (ROE – fin 2021)

Bilan Global 2022-2023

- Ouvrages non traités
- Discussions entreprises
- Démarches engagées
- Ouvrages traités

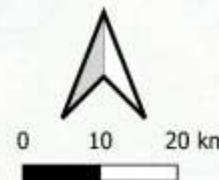


Classement au titre du L214-17	Nb. total d'ouvrages	Nb. d'ouvrages traités	%	Variation par rapport à 2020-2021
Liste 2	582	194	33 %	+ 4,98 %
Liste 1	995	108	11 %	+ 1,70 %
Hors liste	979	86	9 %	+ 1,94 %



Légende :

- Etat d'avancement RCP**
- Ouvrages non traités
 - Discussions entreprises
 - Démarches engagées
 - Ouvrages traités
- Cours d'eau liste 2
— Cours d'eau liste 1
— Cours d'eau hors listes
- Structures GEMAPI
 Bassins Charente et Seudre



Source : BD Topage / OpenStreetMap
 Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) - Extraction au 31/12/2021
 Réalisation : Yann DAVITOGU - EPTB Charente - Novembre 2024



État d'avancement du rétablissement de la continuité piscicole (RCP) sur le périmètre du SAGE Charente au 31/12/2023

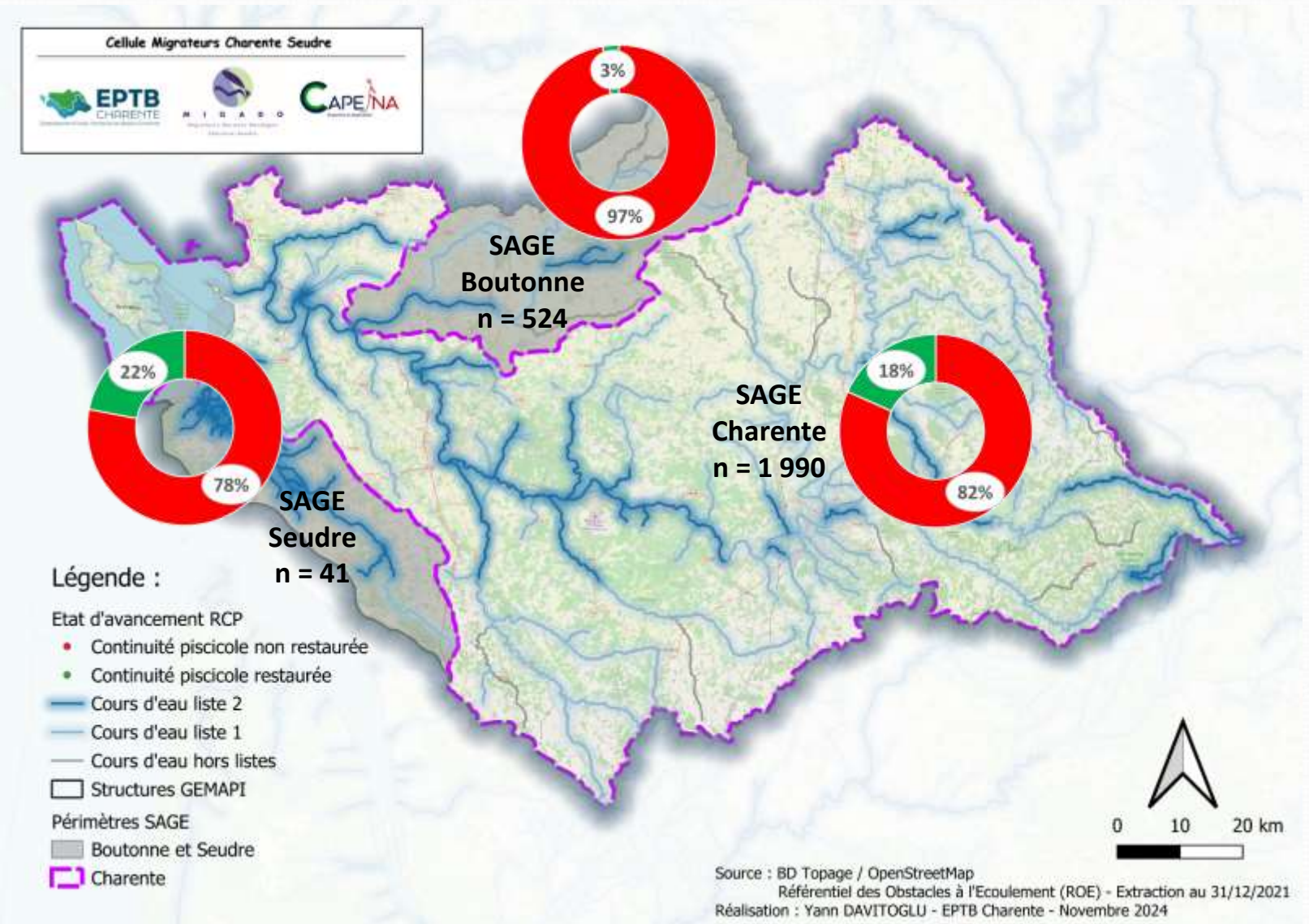
1 990 ouvrages identifiés sur le périmètre du SAGE Charente (ROE – fin 2021)

Bilan SAGE Charente 2022-2023



- Ouvrages non traités
- Discussions entreprises
- Démarches engagées
- Ouvrages traités

Cellule Migrateurs Charente Seudre

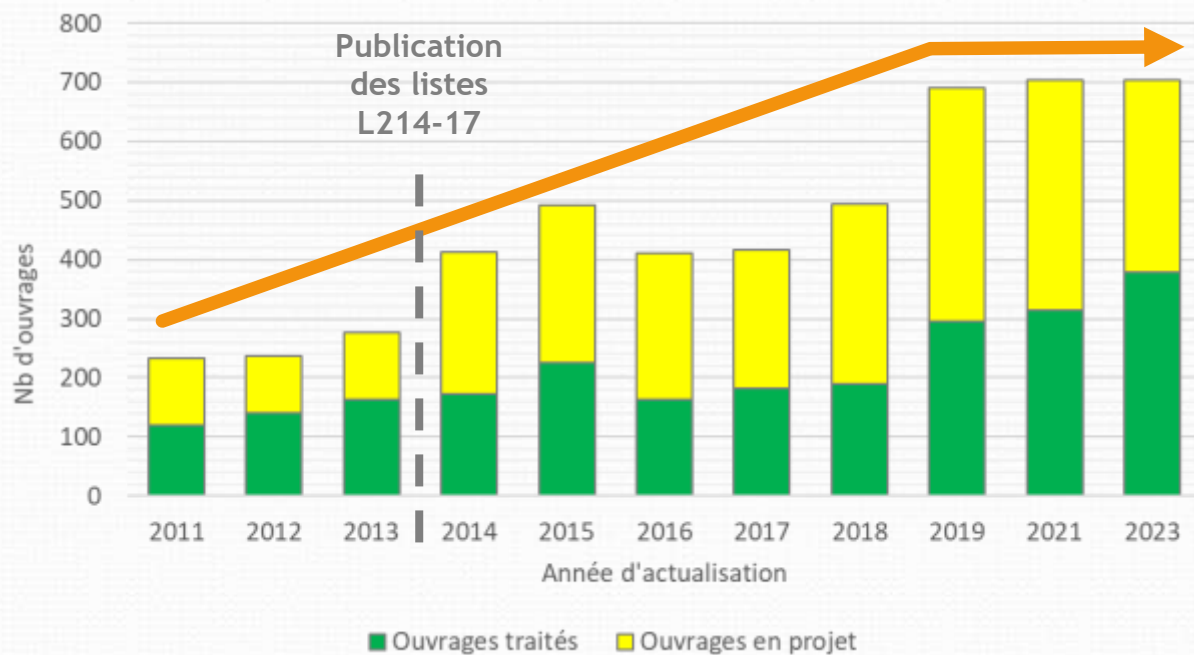


Source : BD Topage / OpenStreetMap
 Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) - Extraction au 31/12/2021
 Réalisation : Yann DAVITOGU - EPTB Charente - Novembre 2024

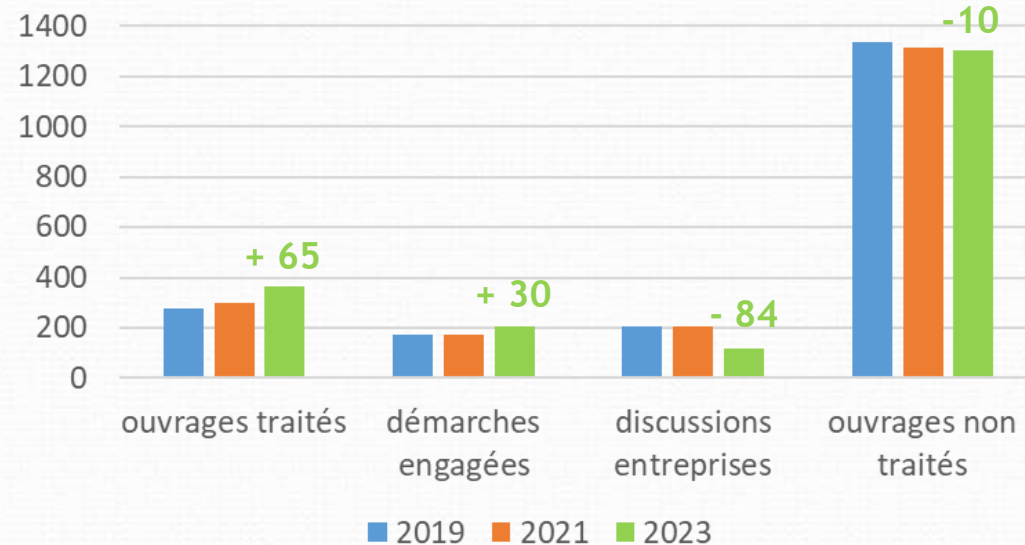


Tendance du rétablissement de la continuité piscicole au 31/12/2023

sur le bassin de la Charente (dont Boutonne)



sur le périmètre du SAGE Charente



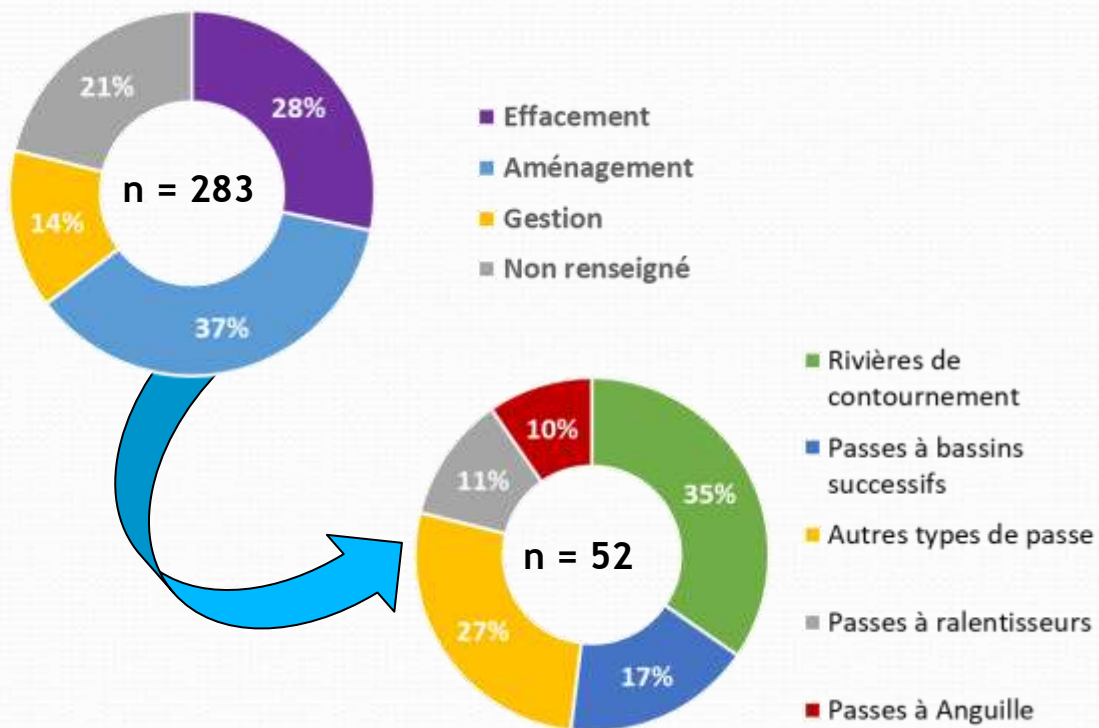
+ 3,26 % d'ouvrages traités depuis le dernier bilan 2020-2021

Un ralentissement global des programmes depuis 2020 (mise en place de la politique apaisée) qui masque de grandes disparités territoriales

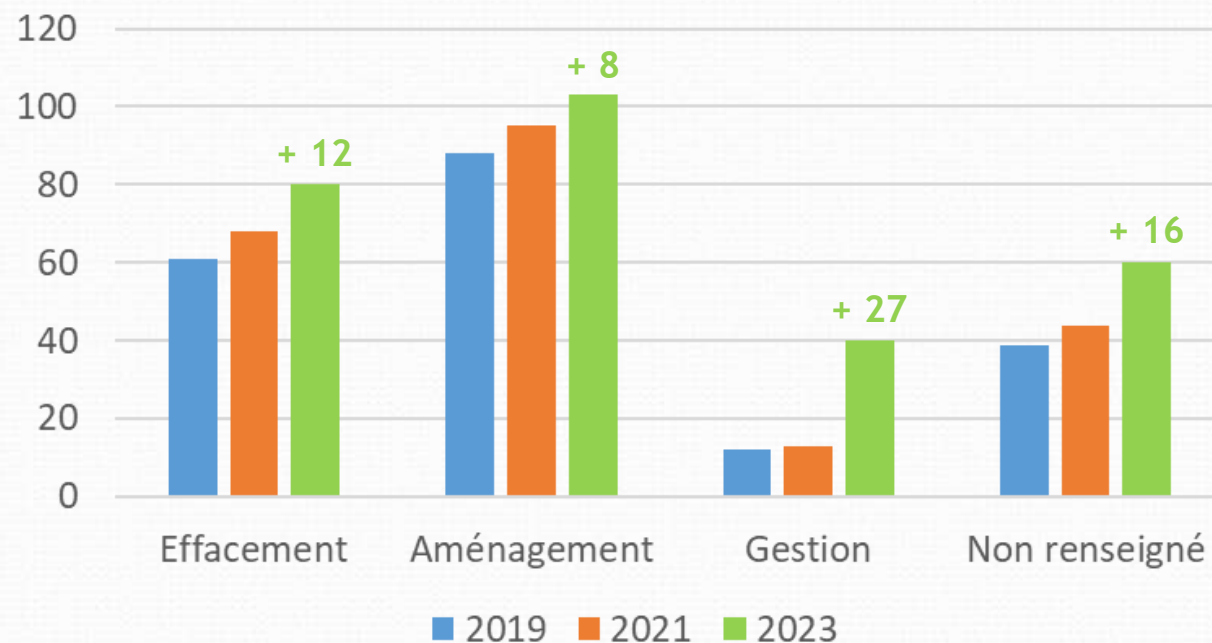


Solutions pour le rétablissement de la continuité piscicole sur le périmètre du SAGE Charente au 31/12/2023

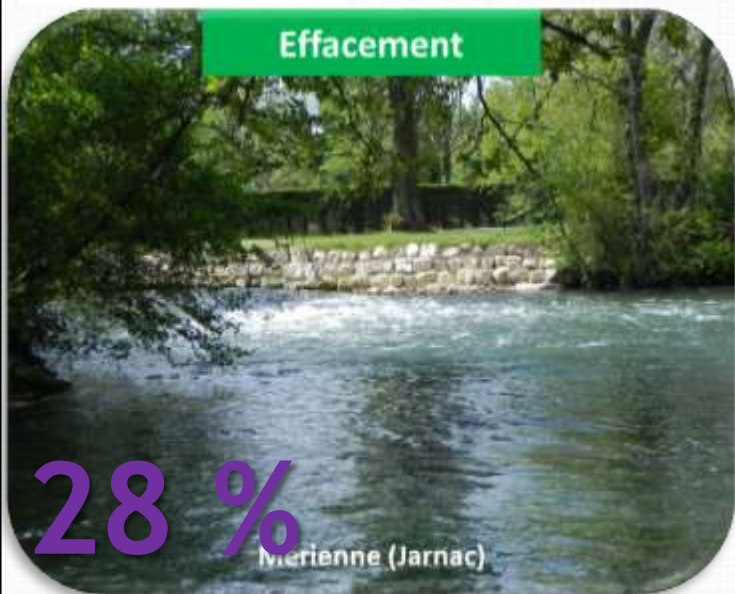
Types de solutions techniques mises en place



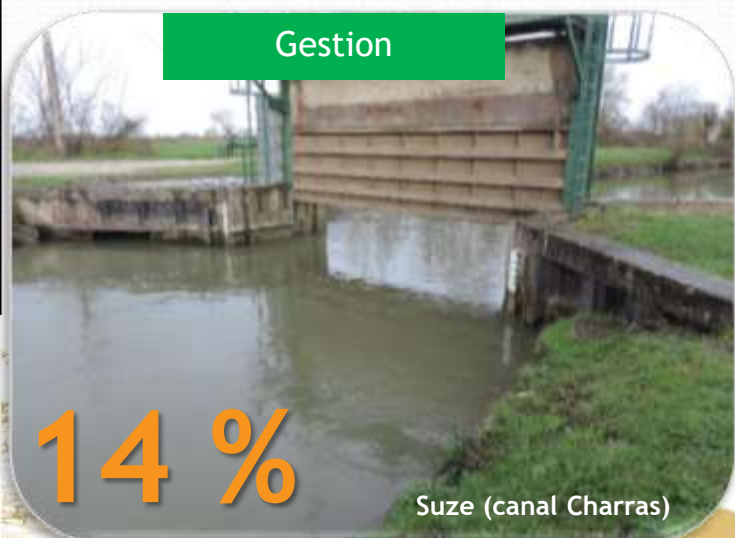
Evolution depuis 2019



Effacement



Gestion



Contournement



Passer avec enrochements



Passer à ralentisseurs



Seuils en V



Passes à bassins



37 % aménagements

Passer à anguilles

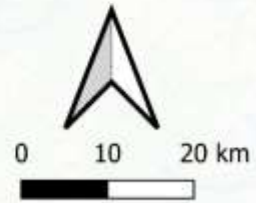
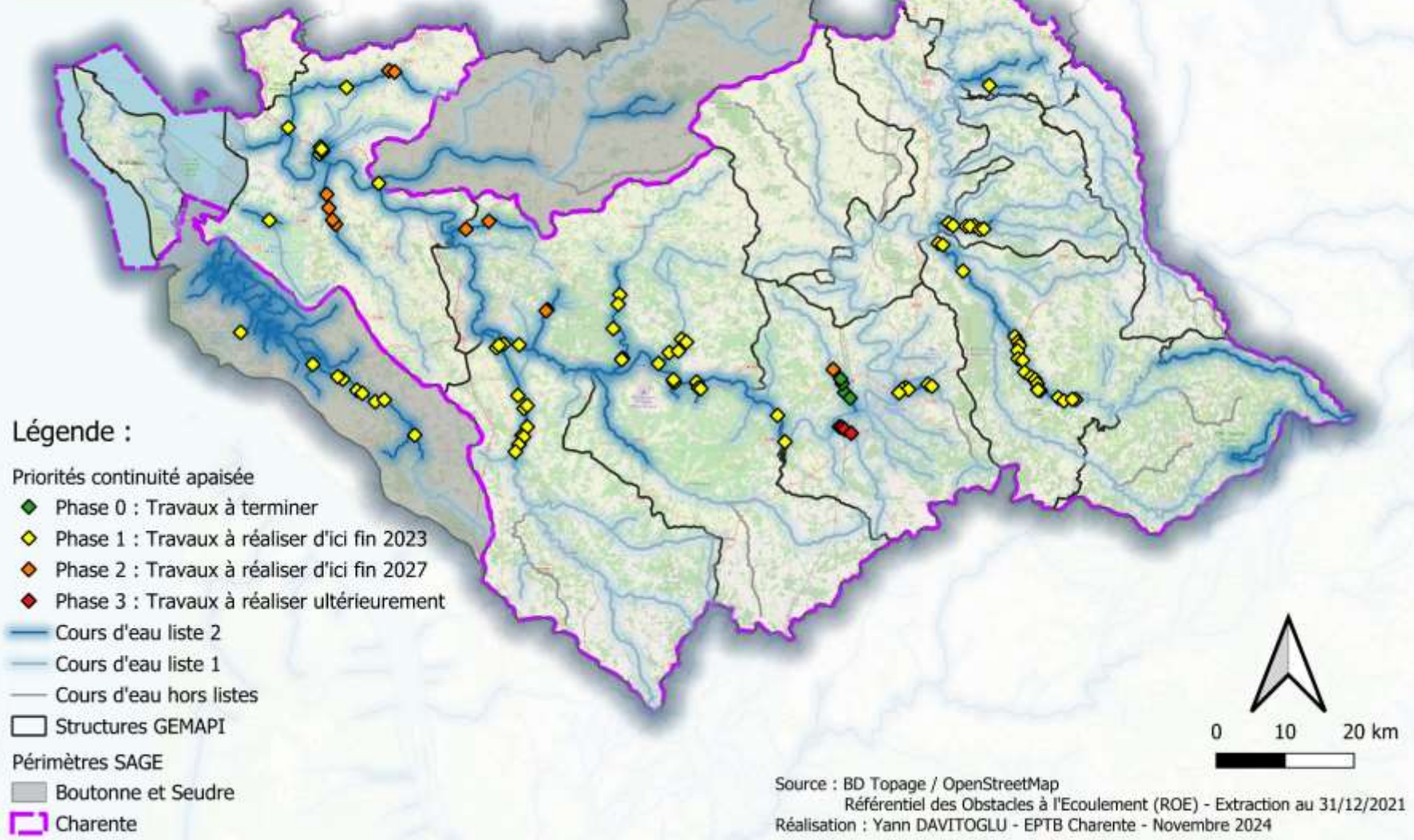


Ouvrages prioritaires au titre de la politique de continuité apaisée



94 ouvrages prioritaires sur le périmètre du SAGE Charente

Cellule Migrateurs Charente Seudre



Source : BD Topage / OpenStreetMap
Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) - Extraction au 31/12/2021
Réalisation : Yann DAVITOGU - EPTB Charente - Novembre 2024

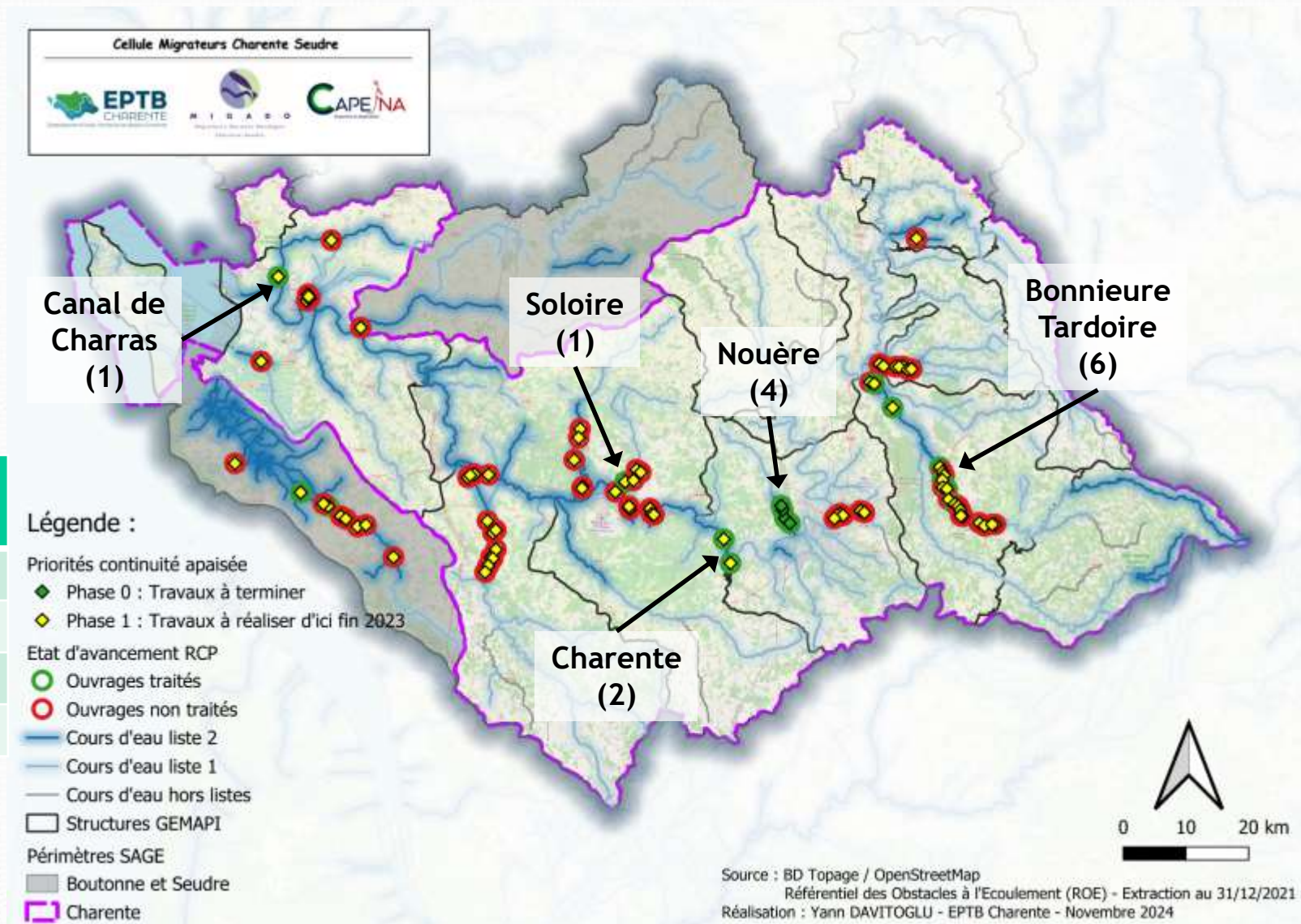


Etat d'avancement du rétablissement de la continuité piscicole sur les ouvrages prioritaires au titre de la politique de continuité apaisée

79 ouvrages à aménager avant fin 2023
sur le périmètre du SAGE Charente

→ 14 traités au 31/12/2023 (18 %)

Priorité Continuité apaisée	Nb. OH	Nb. OH traités	Nb. démarches engagées	Nb. Discussions entreprises	NB. OH Non traités
Phase 0	4	4	-	-	-
Phase 1	75	10	34	22	9
Phase 2	12	1	7	1	3
Phase 3	3	-	3	-	-



Information

Bilan de l'été 2024 (disposition E50 – E55)

Présentation EPTB Charente Romain OZOG



Information

Porteur : Etat

Calendrier prévisionnel
(année : N)

N +1 +2 +3 +4 +5

E50 Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente

La CLE souhaite la mise en place d'un unique arrêté cadre sur le bassin versant de la Charente (pour les différents OUGC du bassin) précisant les seuils et règles de mise en œuvre des mesures de limitation des usages, afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des décisions entre départements, tout en prenant en compte les spécificités des sous-territoires.

La CLE souhaite qu'un bilan annuel à l'échelle du bassin, intégrant notamment le suivi d'indicateurs de pressions, lui soit présenté par les services de l'Etat.

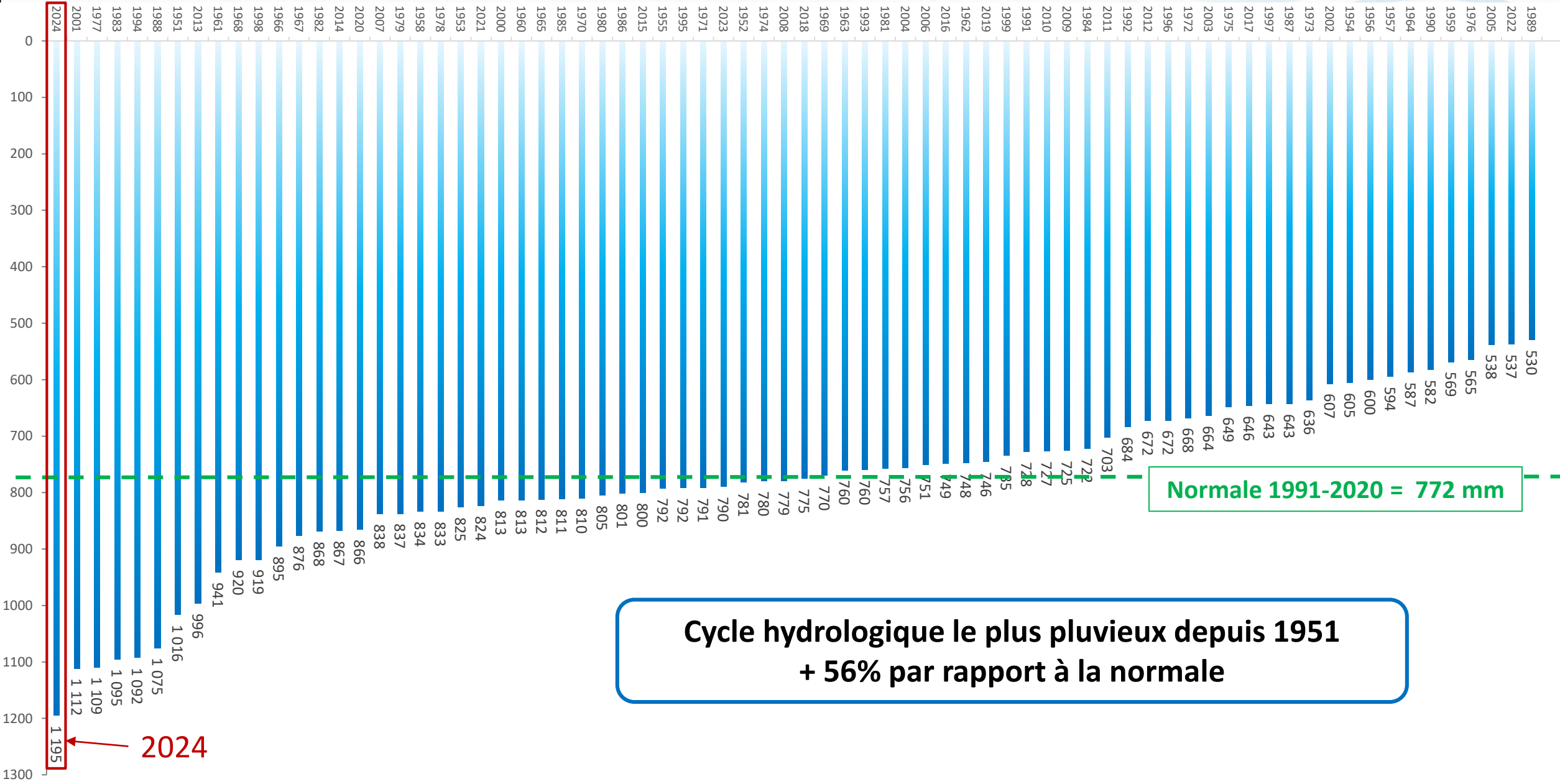
Présentation des éléments remarquables de la période d'étiage 2024 :

- Météo
- Respect des objectifs hydrologiques
- Hydrométrie – Vindelle et Beillant
- Barrages de Lavaud et Mas Chaban (taux de remplissage, volumes, ...)
- Impact et efficacité des lâchers
- Réseaux de suivi des écoulements (ONDE, linéaire)



Pluviométrie

Station de Cognac

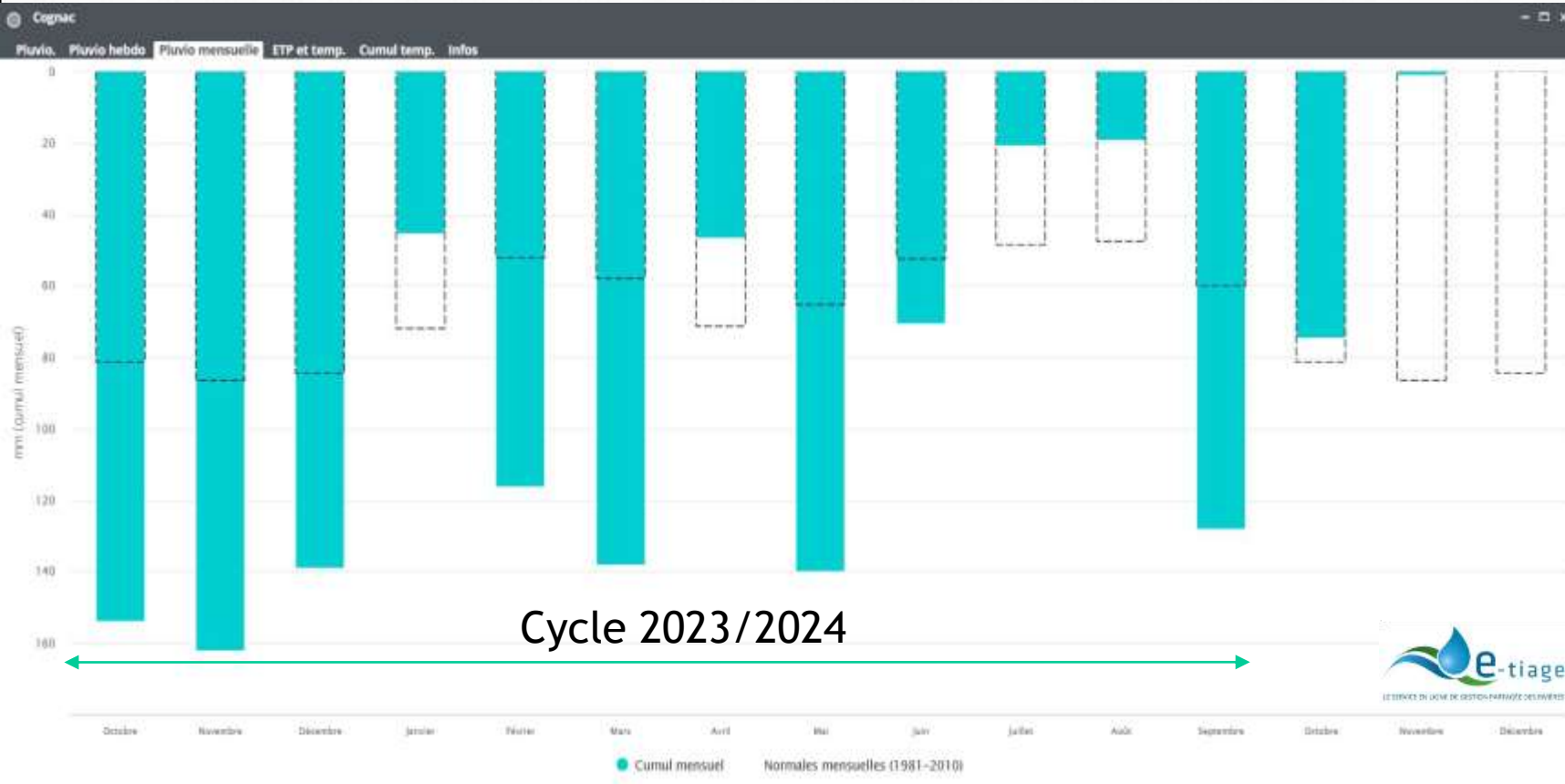


Normale 1991-2020 = 772 mm

**Cycle hydrologique le plus pluvieux depuis 1951
+ 56% par rapport à la normale**

2024

Pluviométrie



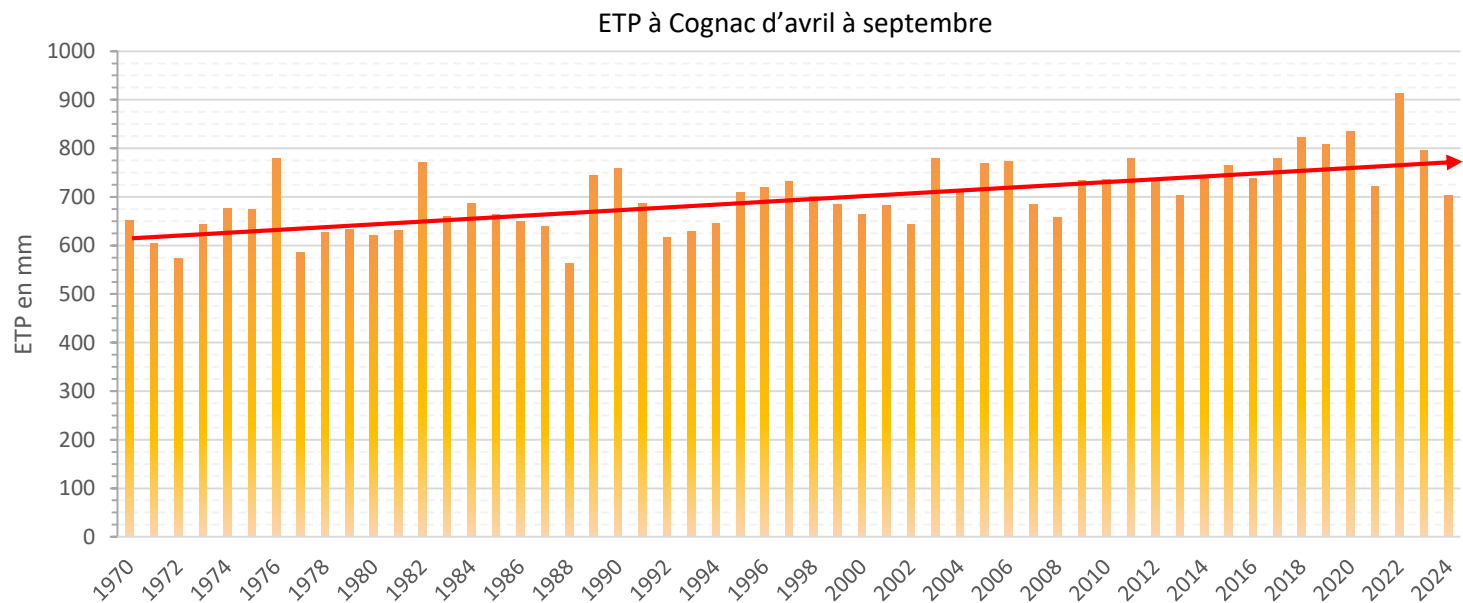
4 mois déficitaires
dont Juillet et Août (-60%)



Températures et ETP



- Hormis quelques pics ponctuels, températures max < 30°C
- ETP 2024 (702mm) inférieure à la normale 1991 – 2020 (722 mm)



Objectifs hydrologiques

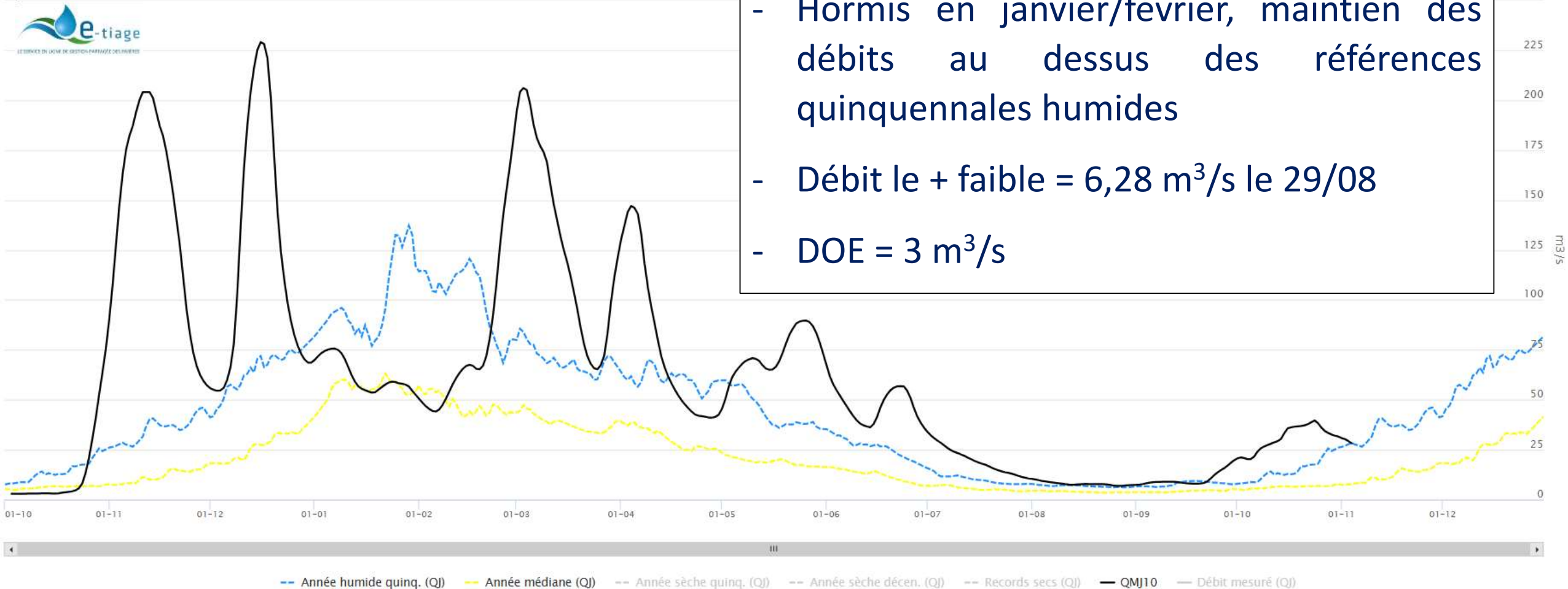


Hydrométrie – Vindelle et Beillant

Vindelle (Coursac)

Débits Débits horaires Stat. Origine Prélèvements Efficience Infos

Zoom 7j 15j 1m 2m 3m Tout

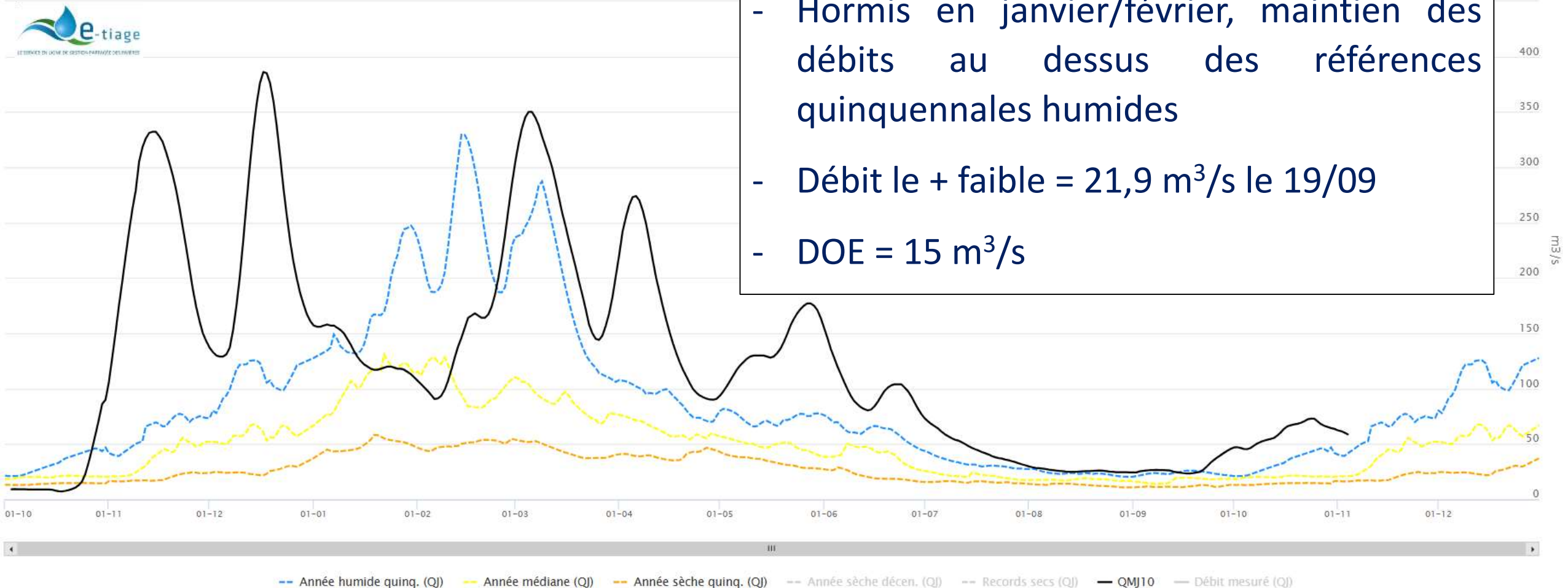


Hydrométrie – Vindelle et Beillant

Beillant

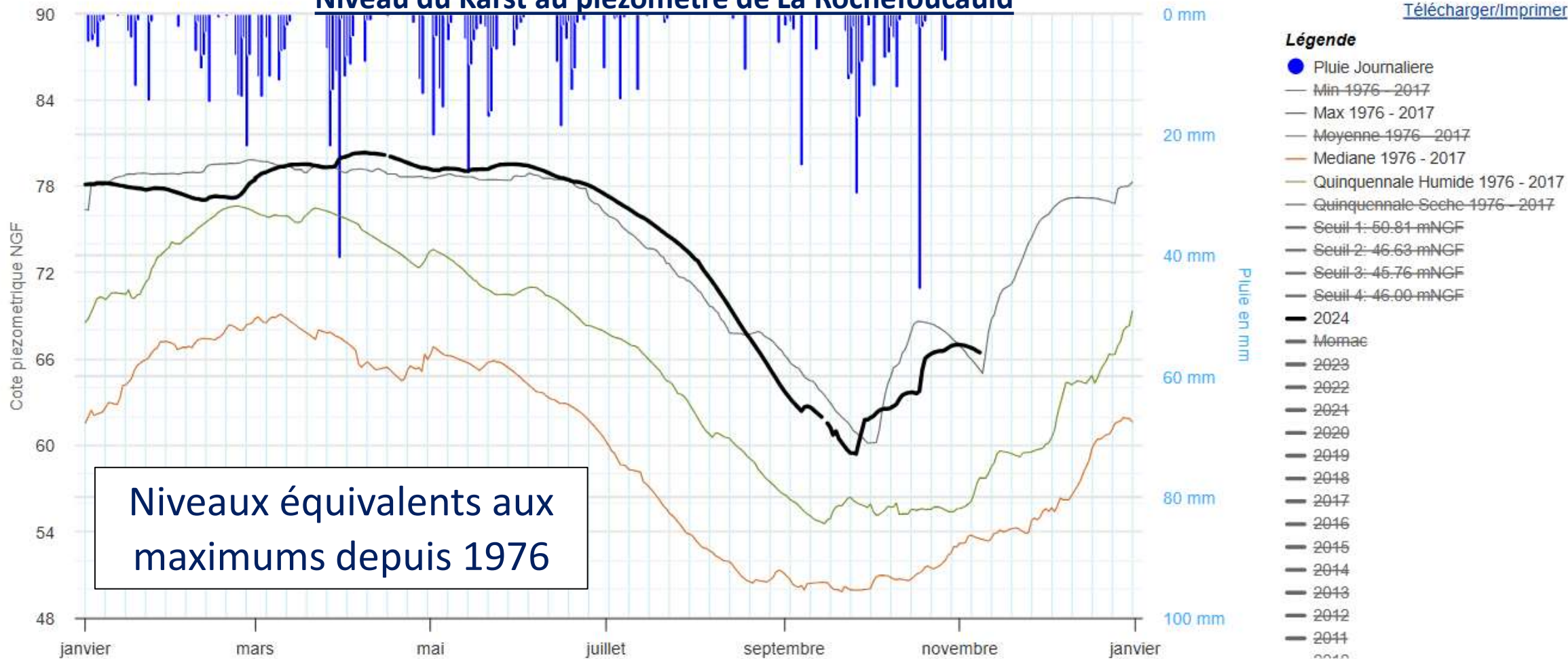
Débits Débits horaires Stat. Origine Prélèvements Infos

Zoom 7j 15j 1m 2m 3m Tout

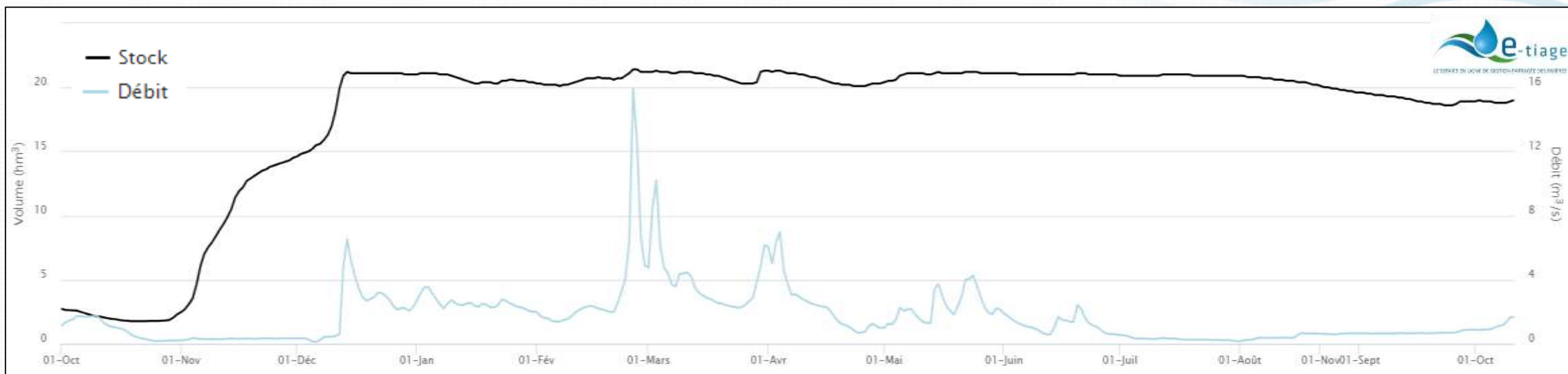


Piézométrie

Niveau du Karst au piézomètre de La Rochefoucauld


[Télécharger/Imprimer](#)
www.hydroinvest.com


Soutien d'étiage par les barrages



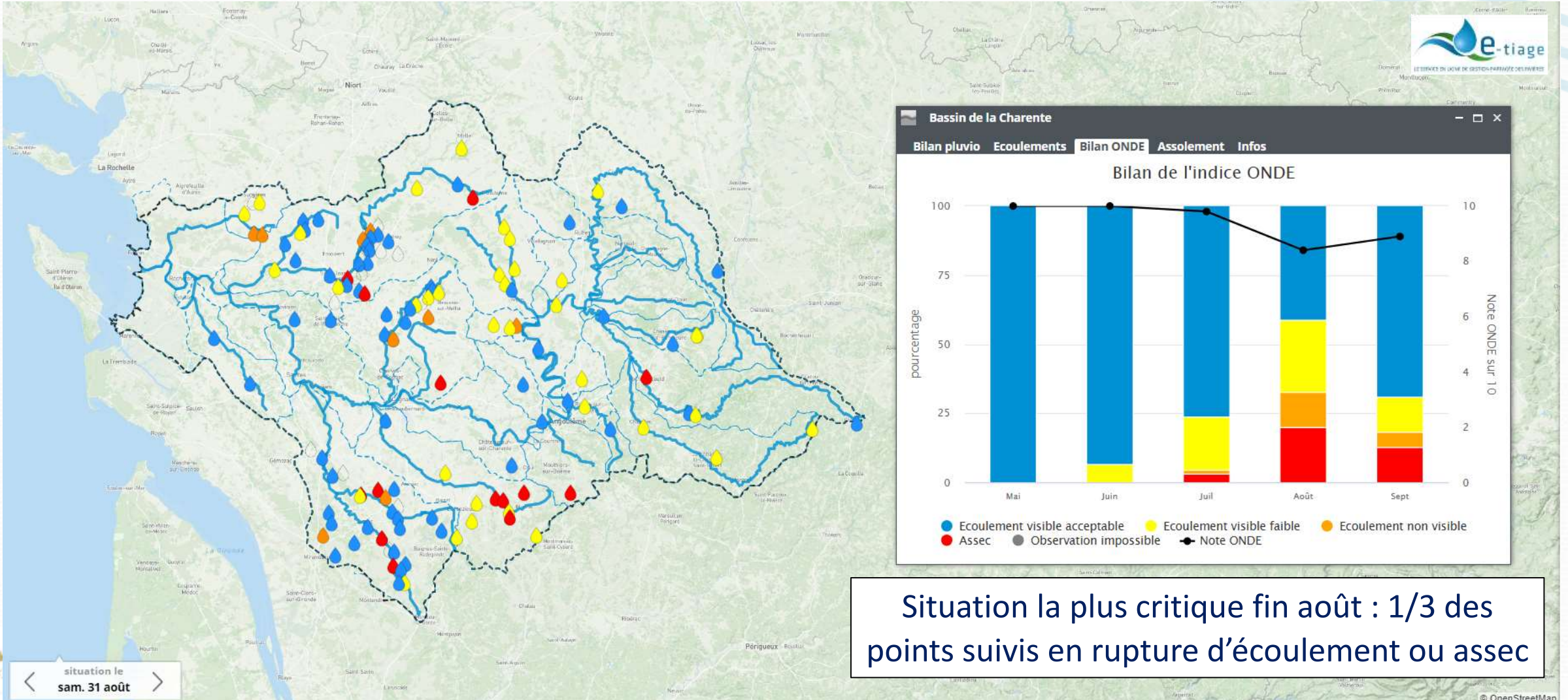
Soutien 2024 :

- Ouverture le 2 août à un faible débit en raison du faible débit de la Charente à l'aval immédiat des barrages
- Aucun soutien nécessaire vis-à-vis de Vindelle
- Débit max ≈ 650 l/s

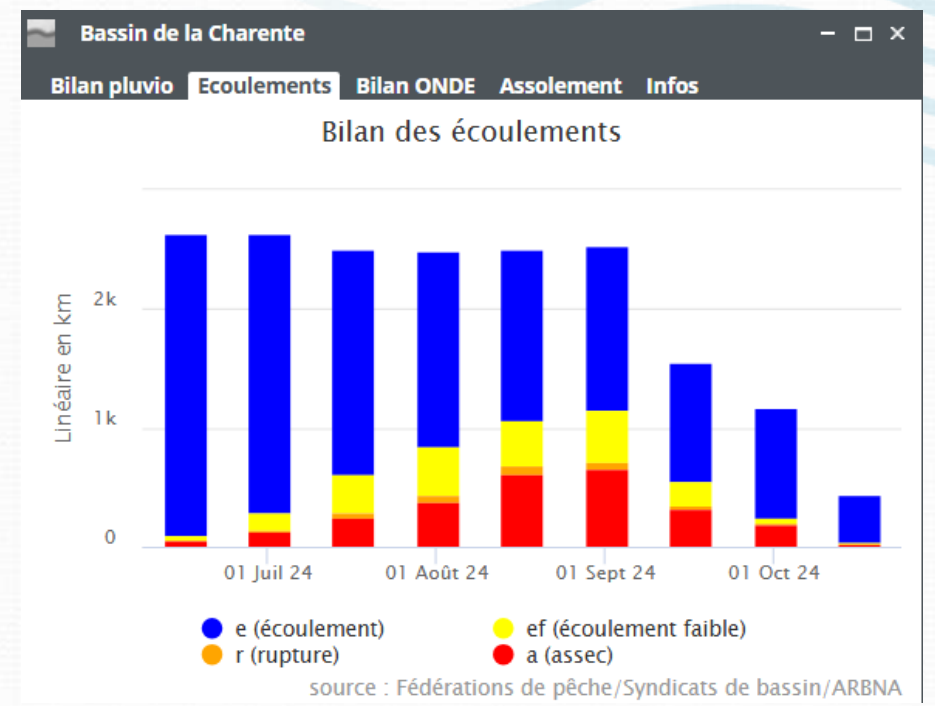
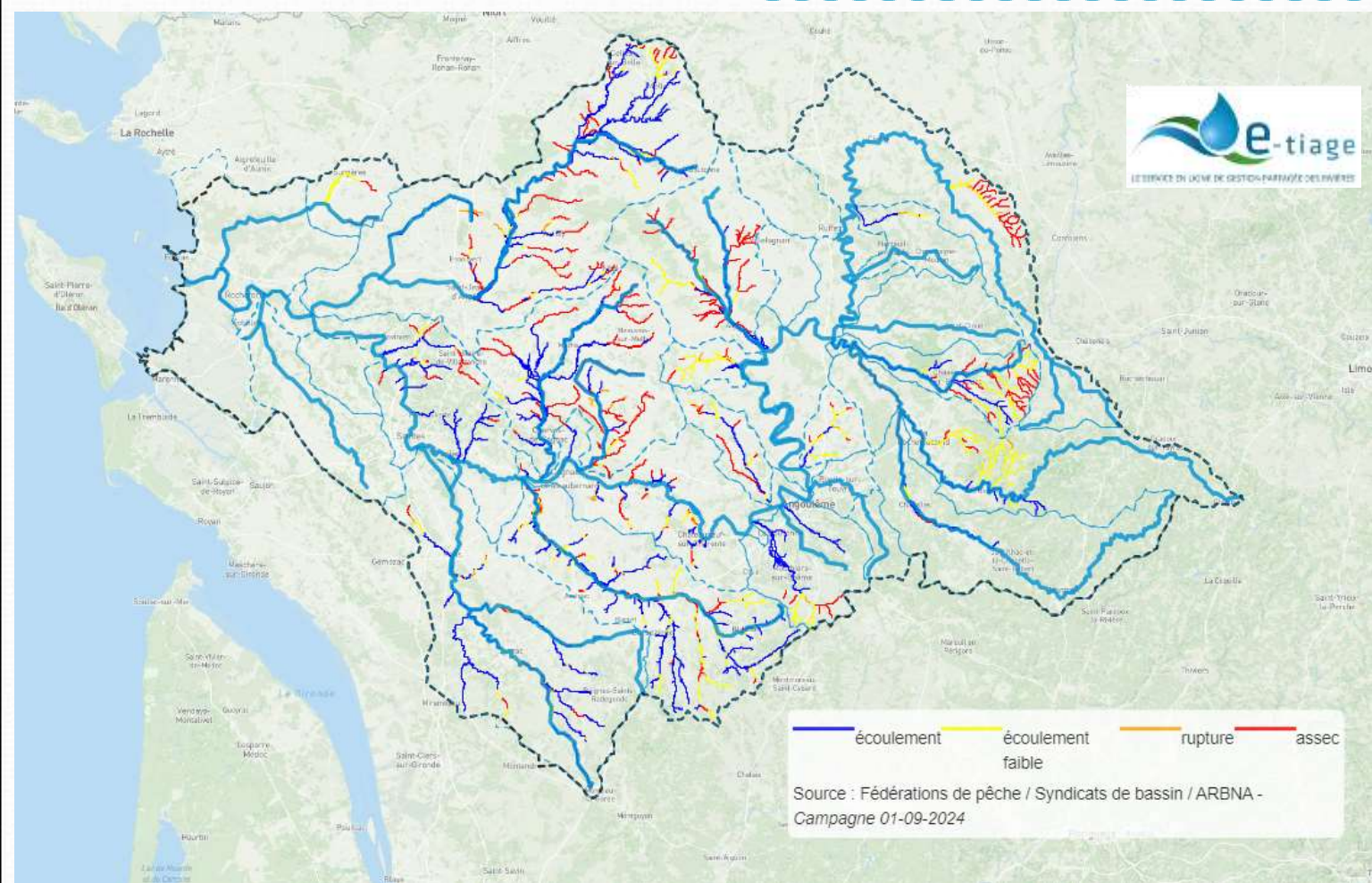
Situation au 6 novembre

- 91% de remplissage (19 Mm³)
- Maintien d'un niveau sous la surverse sur Mas Chaban en prévision de travaux sur une vanne

Réseau de suivi des écoulements



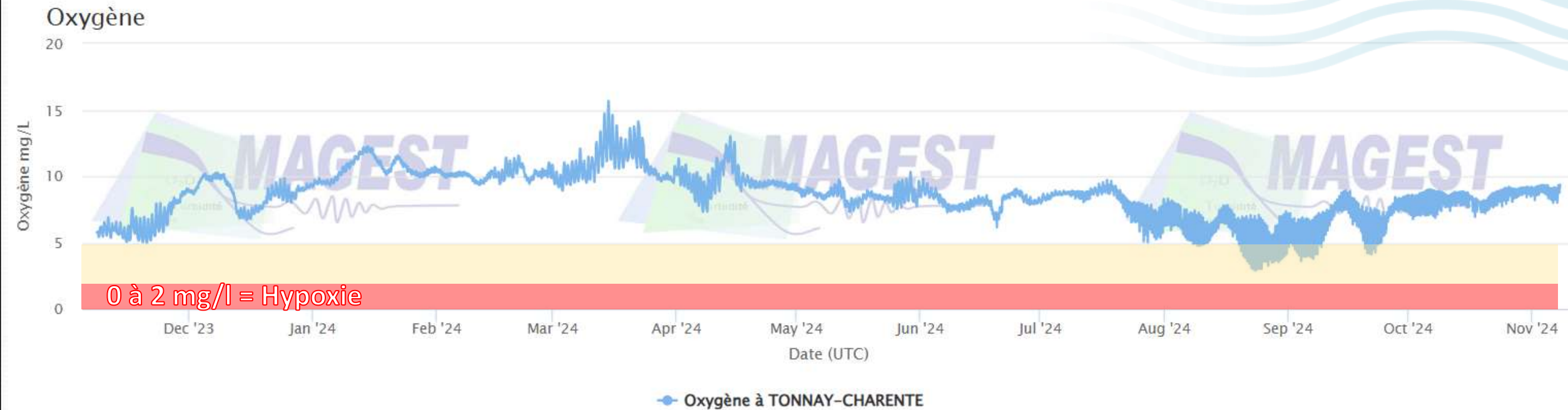
Réseau de suivi des écoulements



+ de 2 500 km suivis par les fédérations de pêche et les syndicats de bassin à l'échelle du BV Charente



Estuaire



- Concentration en oxygène inférieure à 5 mg/l ponctuellement fin août/début septembre
- Aucun franchissement du seuil des 2 mg/l



Adoption

Résultats de l'étude de débits biologiques de l'estuaire de la Charente (dispo E53)

Présentation :
EPTB Charente - Fabrice MEUNIER
EAUCEA - Bruno COUPRY



Adoption

Résultats de l'étude de débits biologiques de l'estuaire de la Charente (dispo E53)

Présentation :
EPTB Charente - Fabrice MEUNIER
EAUCEA - Bruno COUPRY



Débits biologiques secteur estuaire Charente

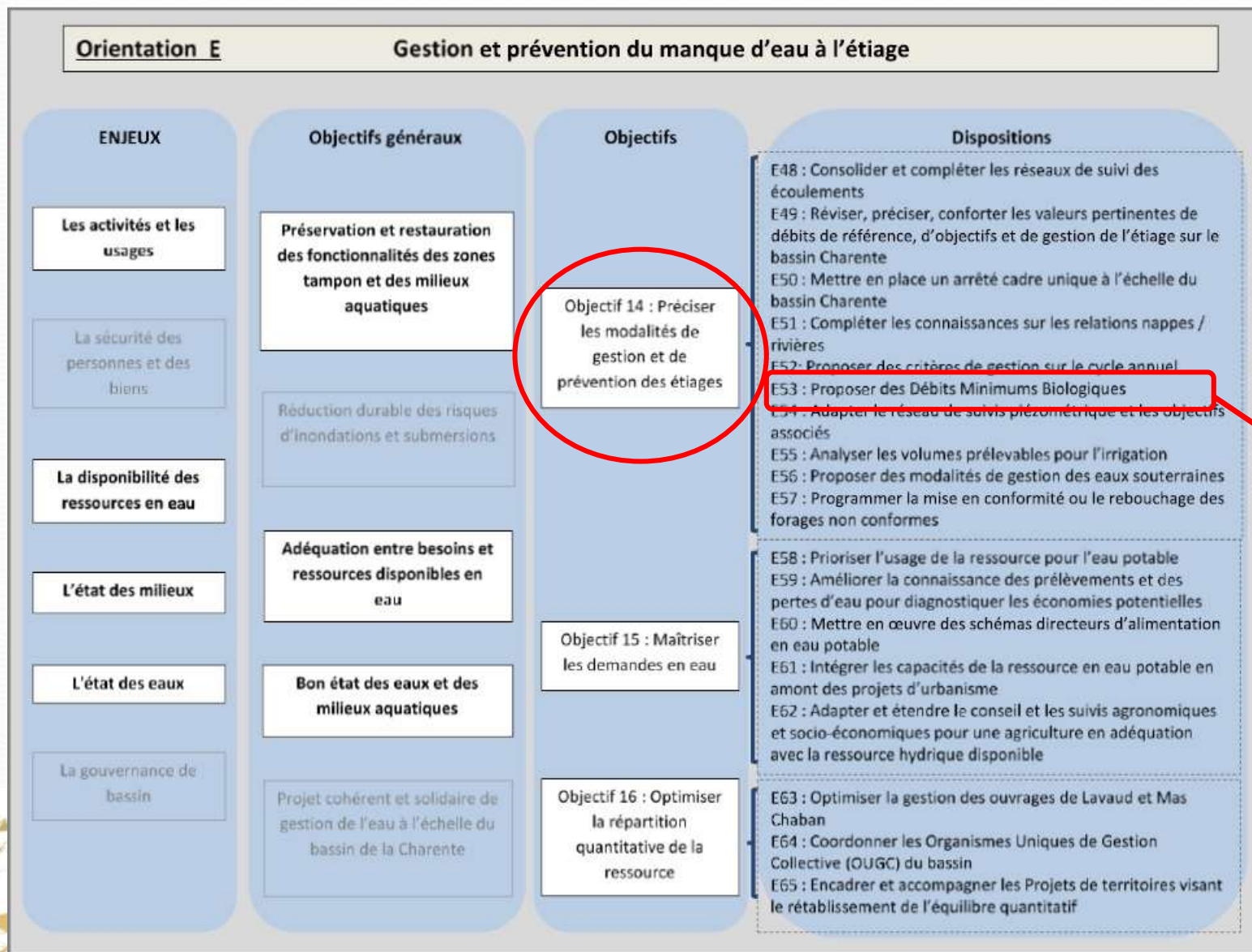
Commission Locale de l'Eau
28 novembre 2024
SAGE Charente



Adoption

Etude des débits biologiques (disposition E53)

Rappel du cadrage par le SAGE Charente



L'orientation E du SAGE Charente vise à répondre aux objectifs généraux suivants :

- Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampons et des milieux aquatiques ;
- Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau ;
- Bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire).

Trois objectifs (14, 15 et 16) encadrent les dispositions de cette orientation, dont :

- ❑ **Objectif 14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages**
- **Disposition E53 – Proposer des débits minimum biologiques**

Adoption

Etude des débits biologiques (disposition E53)

Rappel du cadrage par le SAGE Charente

Porteur : EPTB Charente

Calendrier prévisionnel
(année : N)

N

+1

+2

+3

+4

+5

E53 Proposer des Débits Minimums Biologiques

L'EPTB Charente est invité à coordonner et impulser, en concertation notamment avec les services de l'Etat et ses établissements publics, les Fédérations de pêche, le Département de la Charente-Maritime et la LPO, la définition des Débits Minimums Biologiques (DMB) sur l'ensemble du cycle annuel sur les sous-bassins prioritaires suivants : Aume-Couture, Antenne, Né, Seugne et l'estuaire.

La CLE suggère qu'une analyse méthodologique soit menée, et pour cela, la CLE recommande que l'EPTB Charente :

- s'appuie sur un comité scientifique garant des méthodes et dispositifs choisis ;
- collecte, bancarise et synthétise à l'échelle du bassin de la Charente les données et retours d'expérience locaux, en lien avec les études menées au niveau du district Adour-Garonne ;
- applique les modalités méthodologiques de détermination des DMB prévues par le SDAGE Adour-Garonne ;
- organise la concertation en vue d'affiner et partager les nouvelles références de DMB du bassin de la Charente.

Les propositions de références de DMB issues de cette démarche sont transmis à la CLE et portés à la connaissance du Préfet coordonnateur de bassin Charente.

Les dispositions liées :

A11 - Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion

E49 – Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente

E52 Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel

Etude des débits biologiques (disposition E53)

Rappel de la démarche



Des dispositions communes aux SAGE Charente (E53) et Seudre

Une détermination des débits biologiques attendue par les deux SAGE **sur les secteurs estuariens**

Définition de débits biologiques :



Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,

correspondant aux besoins des milieux aquatiques, sur un cycle annuel complet

tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau

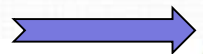
Un préalable et un complément à l'étude des valeurs de référence existantes et de la réflexion autour des seuils de gestion de la ressource en eau.



Une démarche novatrice et exploratoire sur les débits estuariens sur l'ensemble de l'année hydrologique



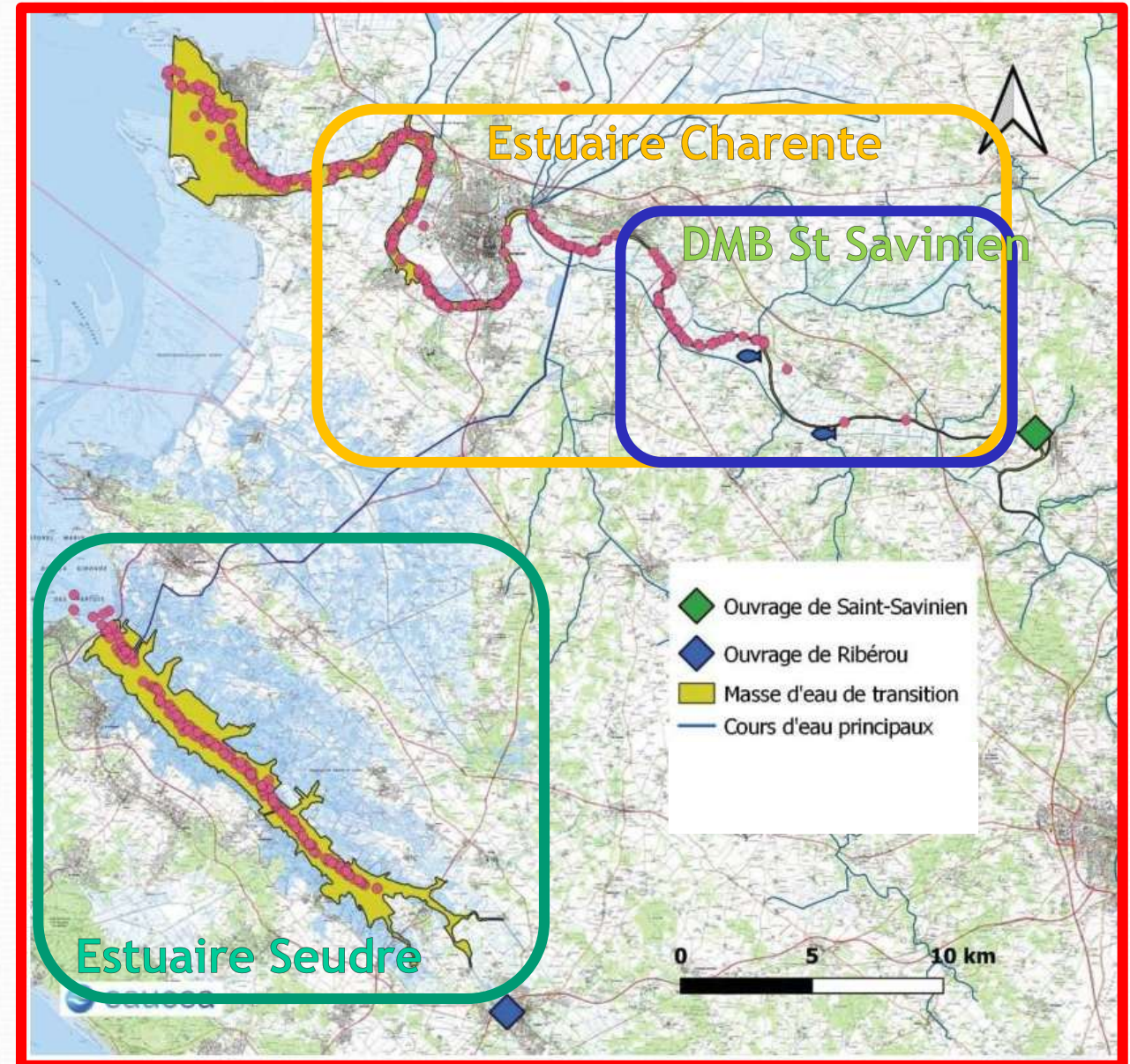
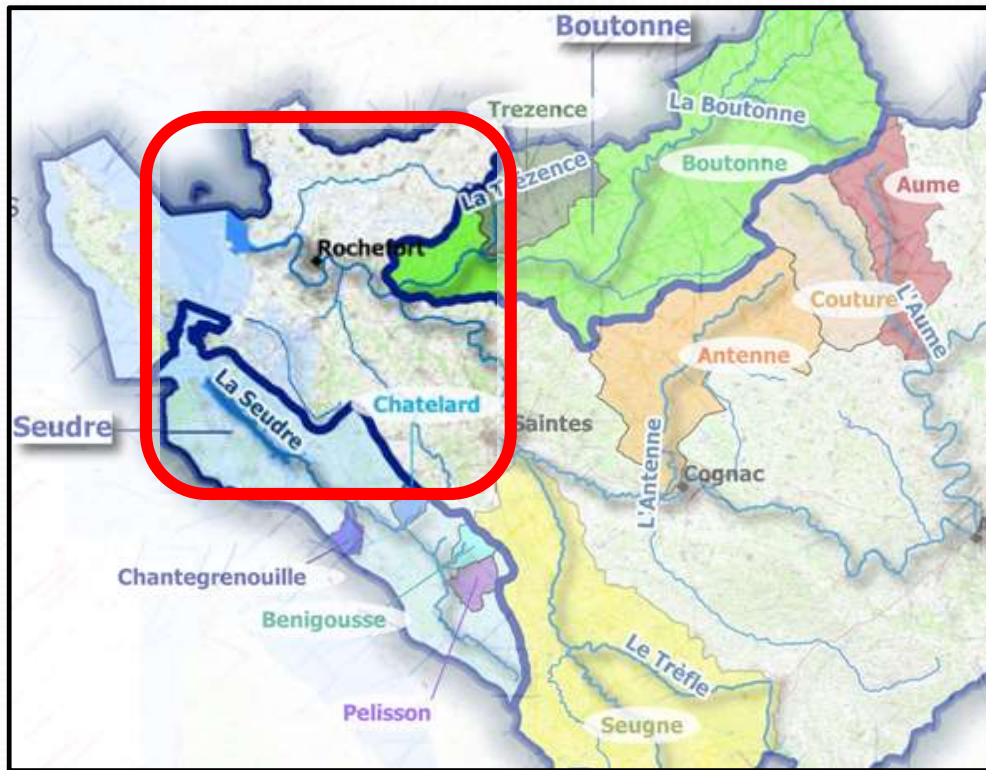
Complémentarité



Une détermination de débits biologiques minimum demandée pour l'ouvrage de Saint-Savinien



Les secteurs d'étude



La démarche – L'organisation

► EN INTER-SAGE CHARENTE / SEUDRE

2019 : Rédaction d'un cahier des charges et mise en place d'un groupement de commande

2020 : Notification du marché à Eaucéa Lot1 Fluvial – Lot2 Estuaire

Maitrises d'ouvrage : Groupement EPTB Charente / SMBS - partenariat technique et financier Département de la Charente-Maritime

Financement : Agence de l'eau – Département de la Charente-Maritime



► DES INSTANCES DE CONCERTATION

Des instances à l'échelle inter-SAGE (Comité technique, Comité de pilotage)

Des instances à l'échelle de chaque bassin étudié (Commission territoriale (COMTER) – Commission géographique Marais Littoral, CLE)

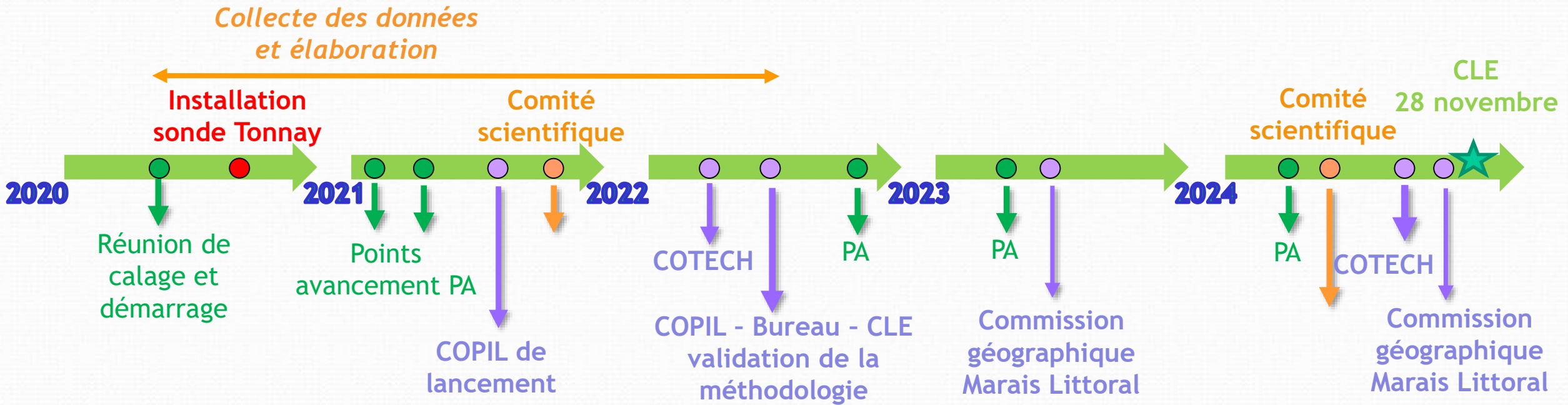
Mobilisation d'un comité scientifique (IFREMER, Universités de la Rochelle et Bordeaux, OFB, DREAL, CAPENA, INRAE, etc .)



Un estuaire partagé > une démarche inter-SAGE pour une approche cohérente

Etude des débits biologiques (disposition E53)

La démarche – état d'avancement



**DEFINITION DE LA METHODOLOGIE
estuaires Charente et Seudre**

**DETERMINATION DB
ESTUAIRE CHARENTE et DMB Saint Savinien**

**DETERMINATION DB
ESTUAIRE SEUDRE**

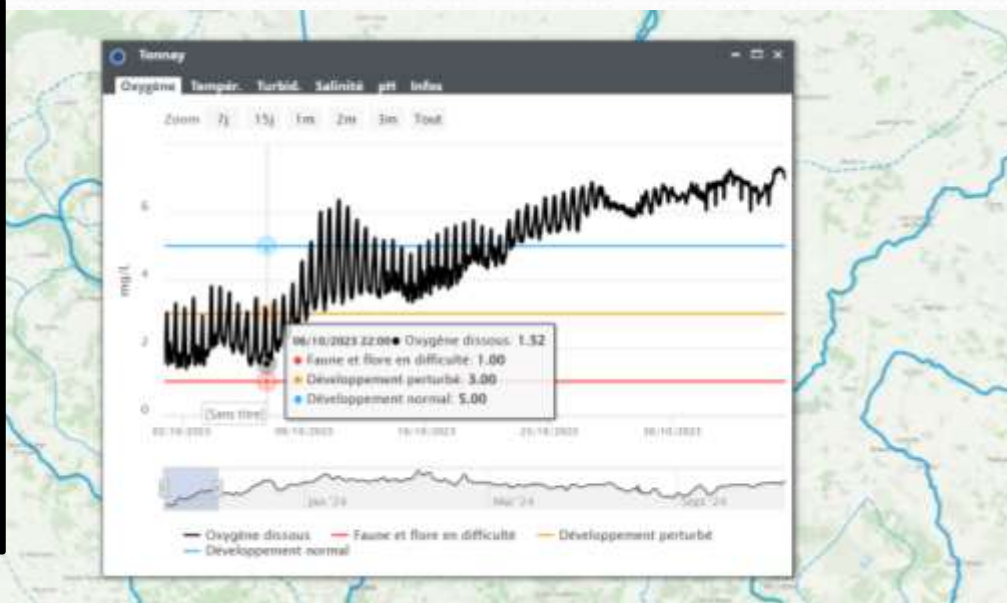


Rappel de la démarche

Une sonde de mesure en continu mise en place en 2020 par l'EPTB Charente (Tonnay-Charente)

Un partage des données acquises par plusieurs systèmes de mesure sur ce territoire (Département 17, PNM, Universités)

- Pour la réalisation d'un outil d'appréciation de la sensibilité des milieux aquatiques aux valeurs de débit
- Partagé au travers d'une vision globale et cohérente sur le territoire et ses territoires voisins.
- et la détermination d'indicateurs et de valeurs comme clé de compréhension

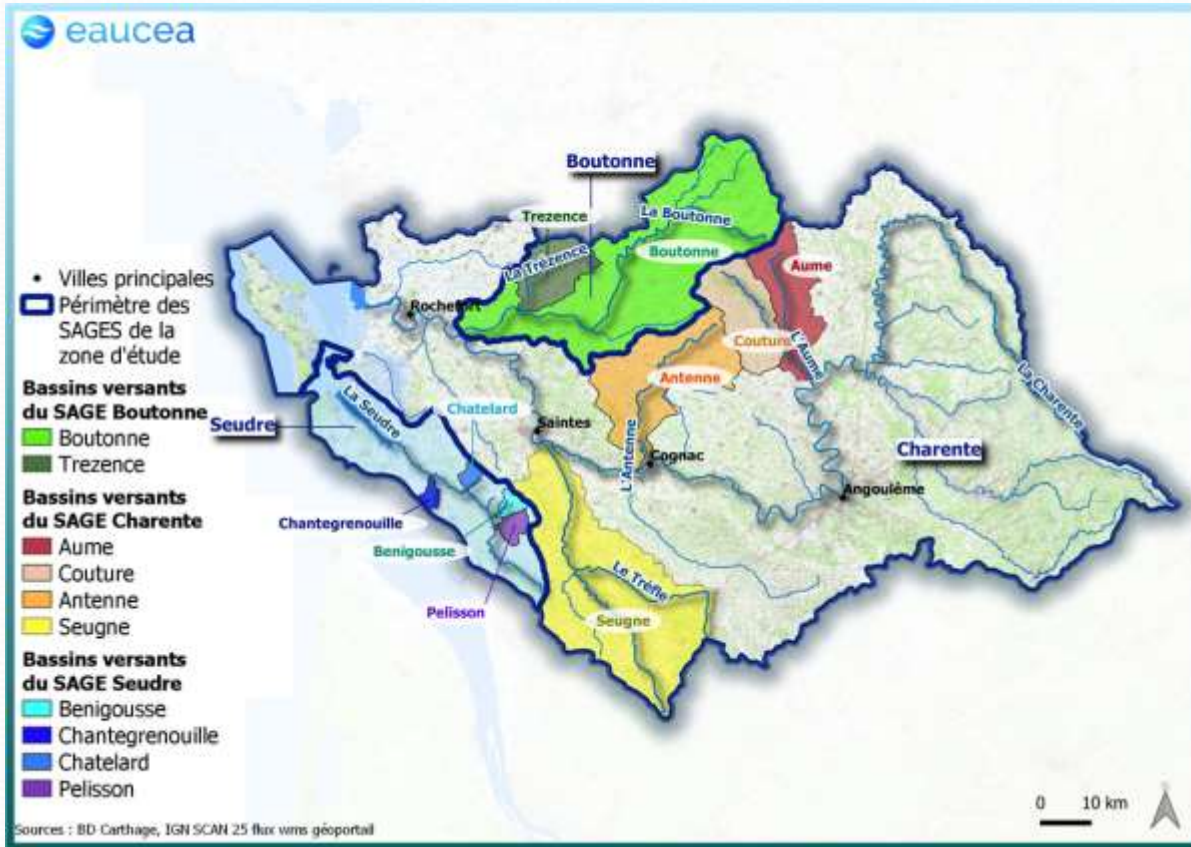


- **Un débit biologique sur l'estuaire de la Charente c'est :**
 - ✓ Un indicateur de l'activité biologique, de la mobilité des espèces et des conditions favorables aux cycles de reproduction
 - ✓ Des plages de valeurs permettant les flux des espèces migratrices
 - ✓ Des plages de valeurs traduisant un environnement favorable à la vie pour les différents compartiments biologiques
 - ✓ Un enjeu biologique en adéquation avec des services écosystémiques
 - ✓ Des valeurs pour un périmètre défini au secteur allant de Soubise à Saint Savinien

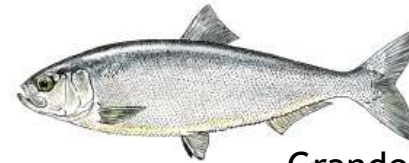
- **Un débit biologique sur l'estuaire de la Charente ce n'est pas :**
 - Une plage de valeurs de gestion
 - Un débit satisfaisant les usages (approvisionnement en eau potable, conchyliculture, irrigation, etc.)
 - Les valeurs de débits de gestion du complexe hydraulique de Saint Savinien



Merci de votre attention



Vandoise rostrée



Grande alose



Alose feinte



Flet



Etude de définition de débits biologiques pour les estuaires

Lot 2

Charente – Boutonne – Seudre

CLE
présentation
des résultats



28 novembre 2024

L'estuaire de la Charente, entre terre (eau douce) et océan (eau de mer)

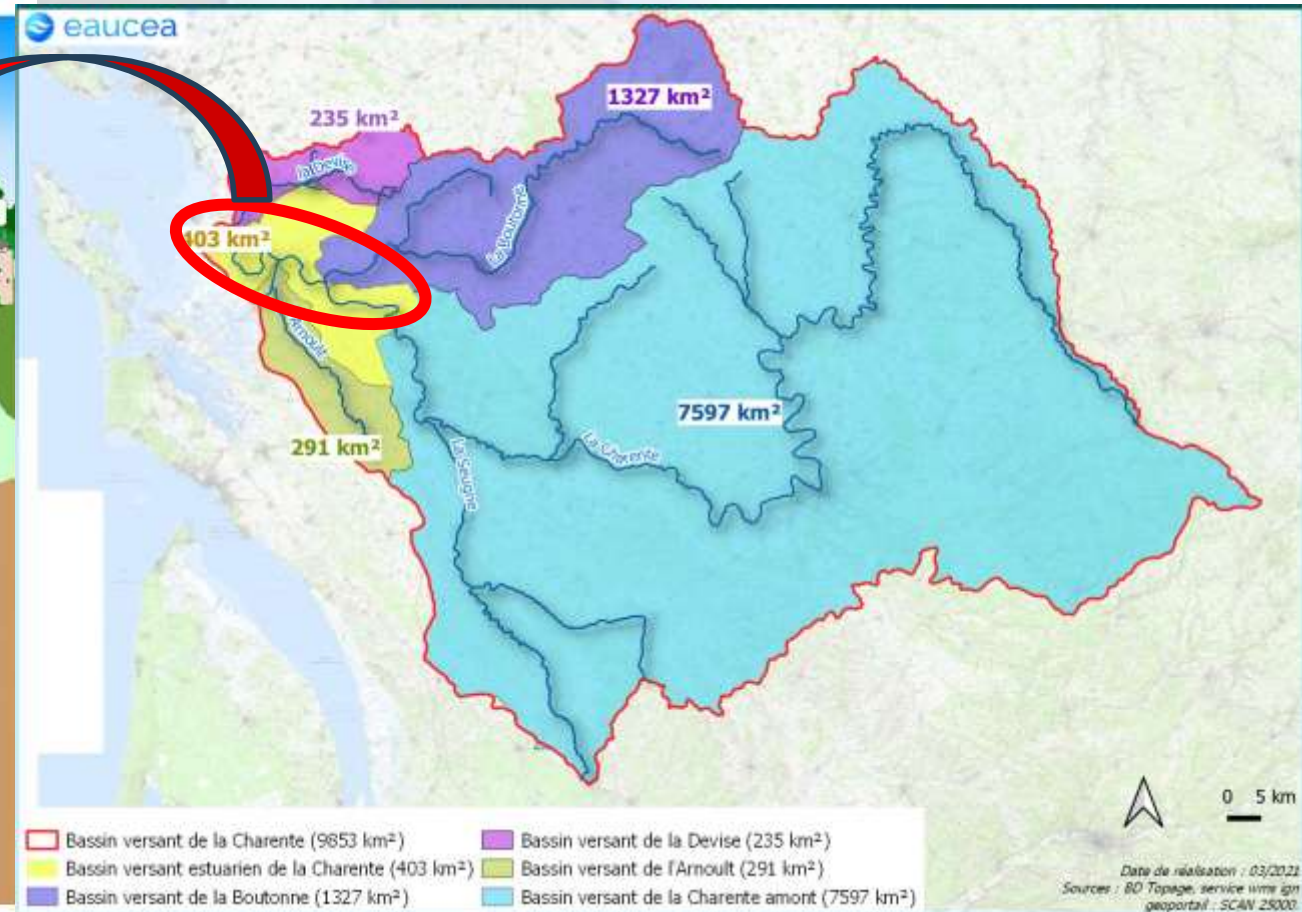
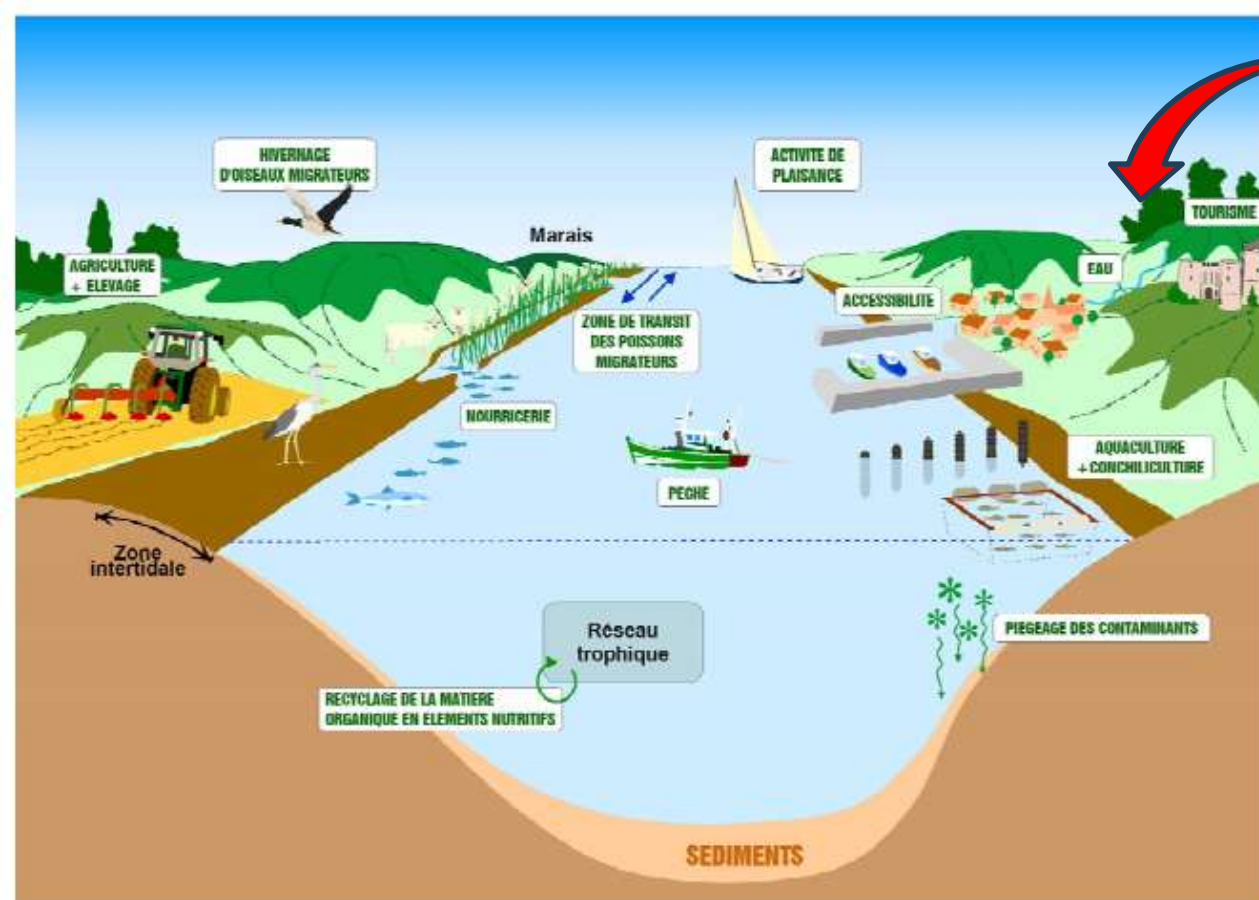
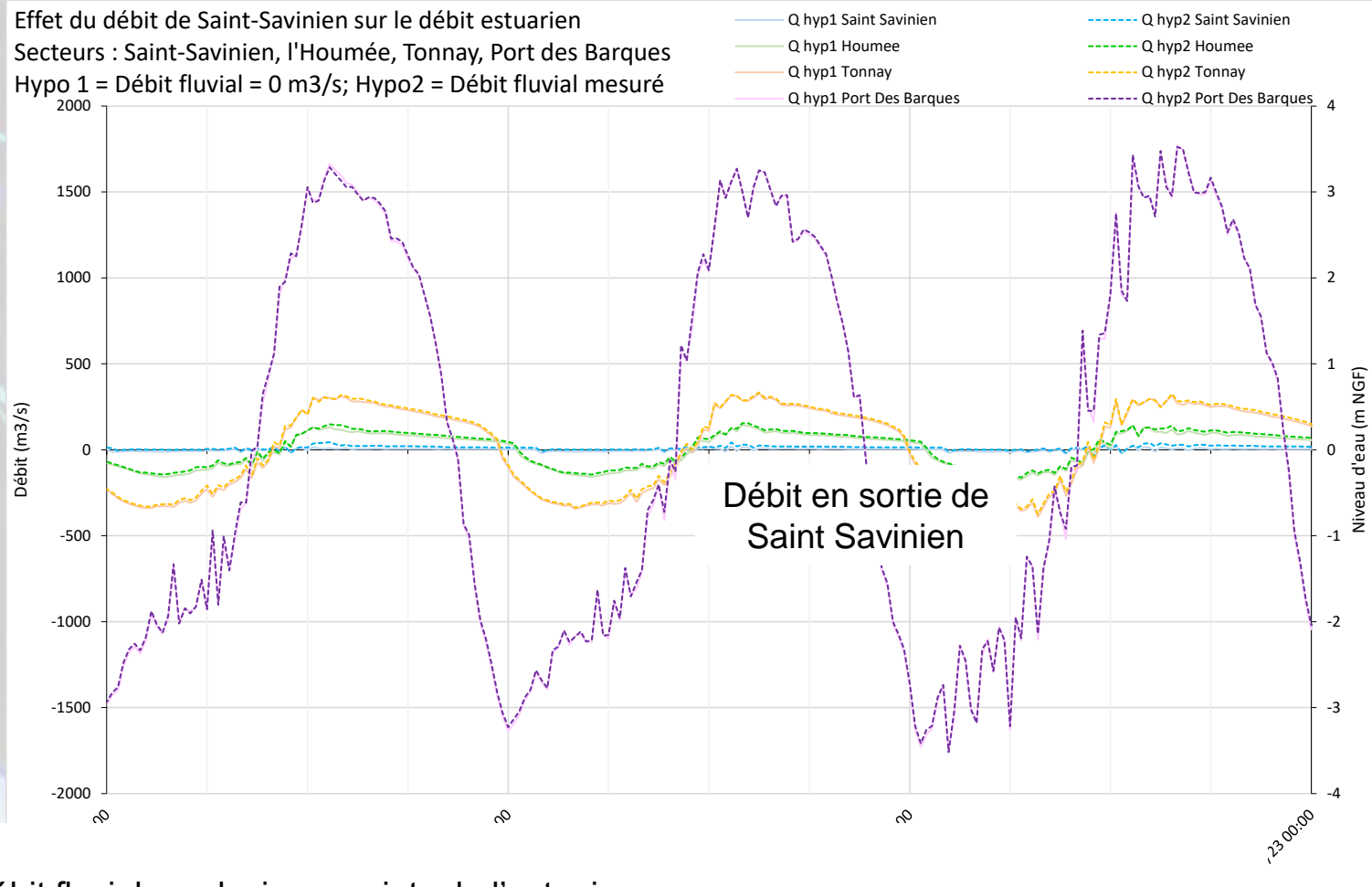
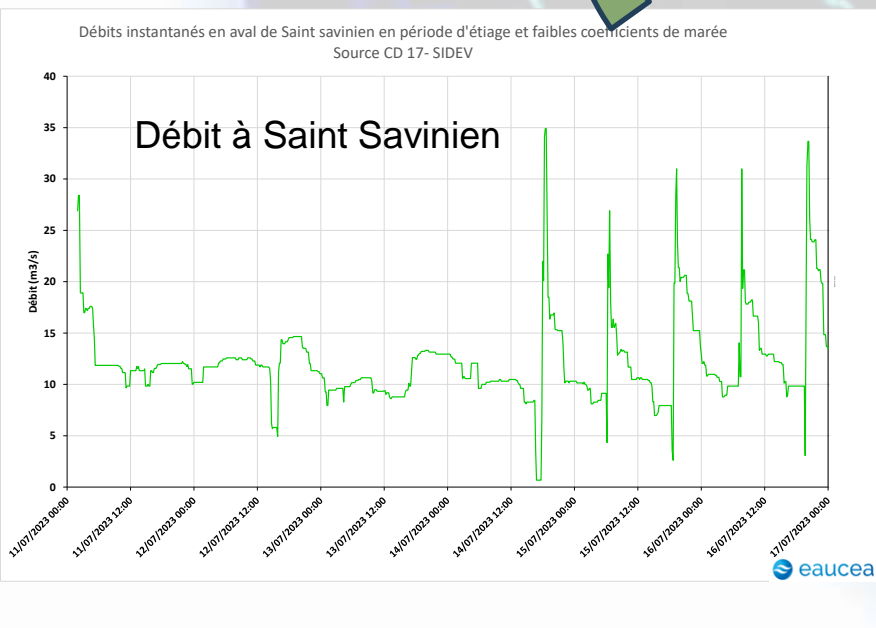


Illustration des biens et services fournis par l'écosystème estuarien à la société (source D. Nicolas Des poissons sous influence 2010)

Environ 9000 km² de bassin versant impliqué dans les apports d'eau douce à l'estuaire

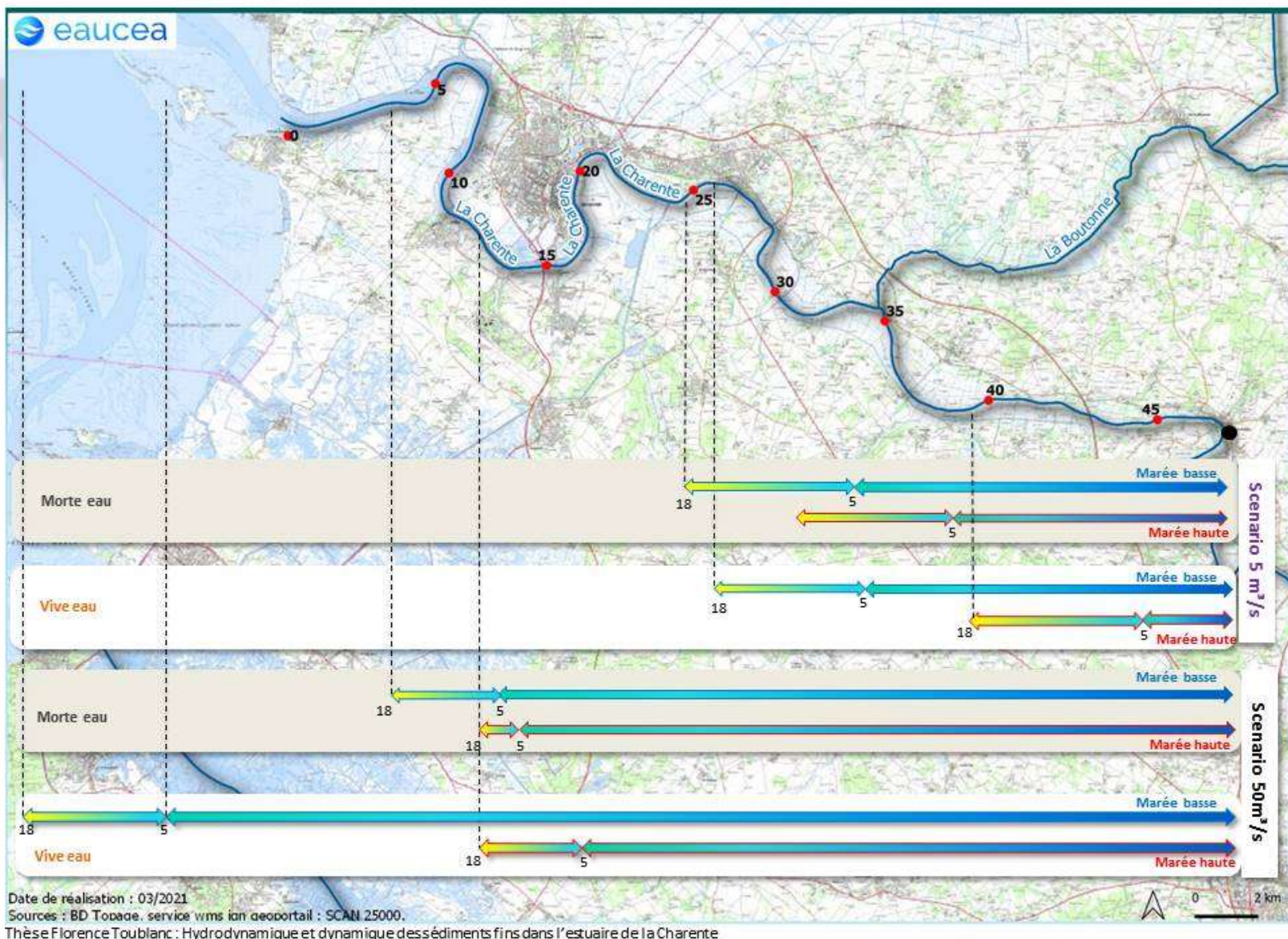
Les débits amont à Saint Savinien sont sans incidence physique notable sur les mouvements d'eau estuariens et insignifiant à l'embouchure (hors crue) mais....



Comparaison de deux scénarios avec et sans débit fluvial en plusieurs points de l'estuaire.

Un résultat important : la gestion du plan d'eau de **Saint Savinien** n'a pas d'effet significatif à l'embouchure

Les apports fluviaux s'analysent en terme de mélange des volumes d'eaux douce et salée avec des effets sur la qualité



Exemple

L'extension de la zone de salure est en constante oscillation

Elle dépend de la marée et des volumes d'eau apportés par le fleuve sur plusieurs jours consécutifs.

Tonnay Charente se situe dans une zone de transition importante.

La rencontre des eaux provoque localement d'autres effets sur la turbidité, l'oxygénation,...

Les besoins des espèces qui peuplent ou traversent l'estuaire sont contraints par ce cycle physico chimique

La croissance des juvéniles de bar est maximale entre 22 et 25°C
(CECH *et al.*, 1984 ; BARNABÉ, 1991).



D'après (PERSON-LE RUYET, 2003) les performances de croissance des juvéniles de bar sont affectées dès que le niveau d'oxygène devient inférieur à 6 mg.L-1.

Oxygène : En dessous de 5 mg.L-1, et comme pour le flet, les juvéniles de sole ne sont plus rencontrés
(MARCHAND, 1993)



Les mulets sont classés comme des espèces préférant des eaux claires à partiellement turbides (< 50 NTU3) (CYRUS et BLABER, 1987).

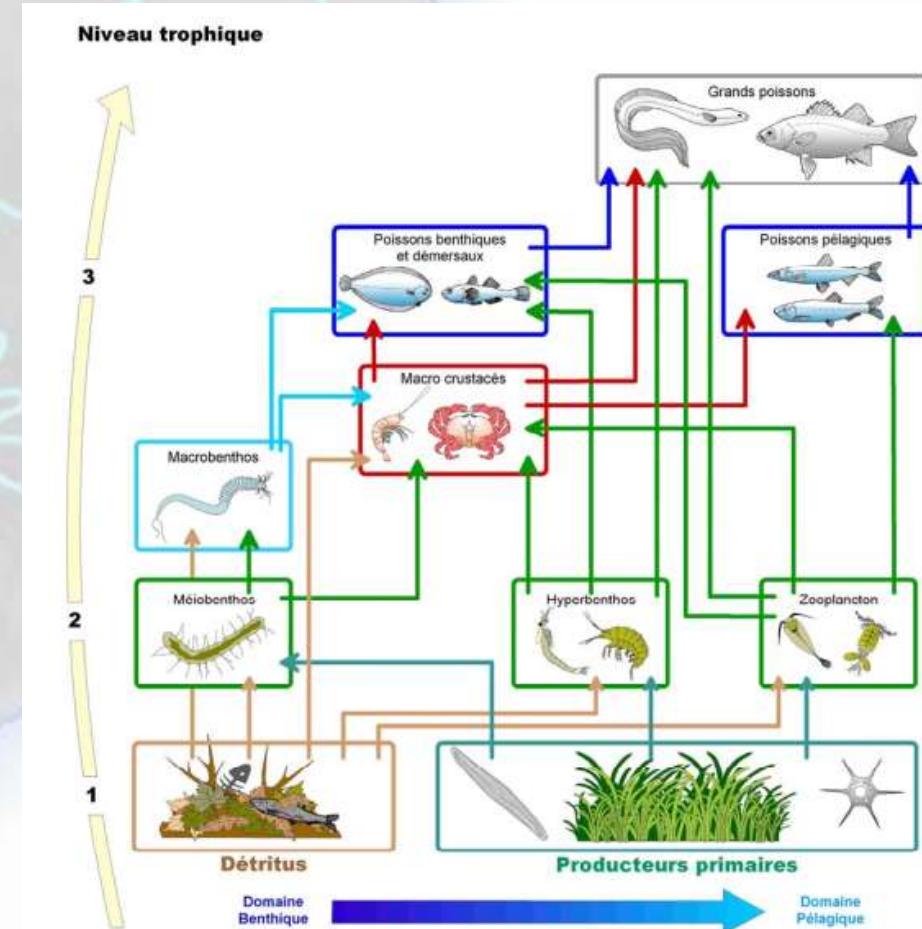


Fig. 5 : Exemple de réseau trophique d'un estuaire du type de la Gironde (d'après Lobry, 2004).

Les mesures de la qualité des eaux permettent de relier les conditions hydrologiques et la qualité des eaux

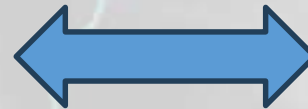


Tableau 13. Grille proposée en oxygène dissous, température, turbidité et salinité pour les poissons dans les masses d'eaux de transition françaises.

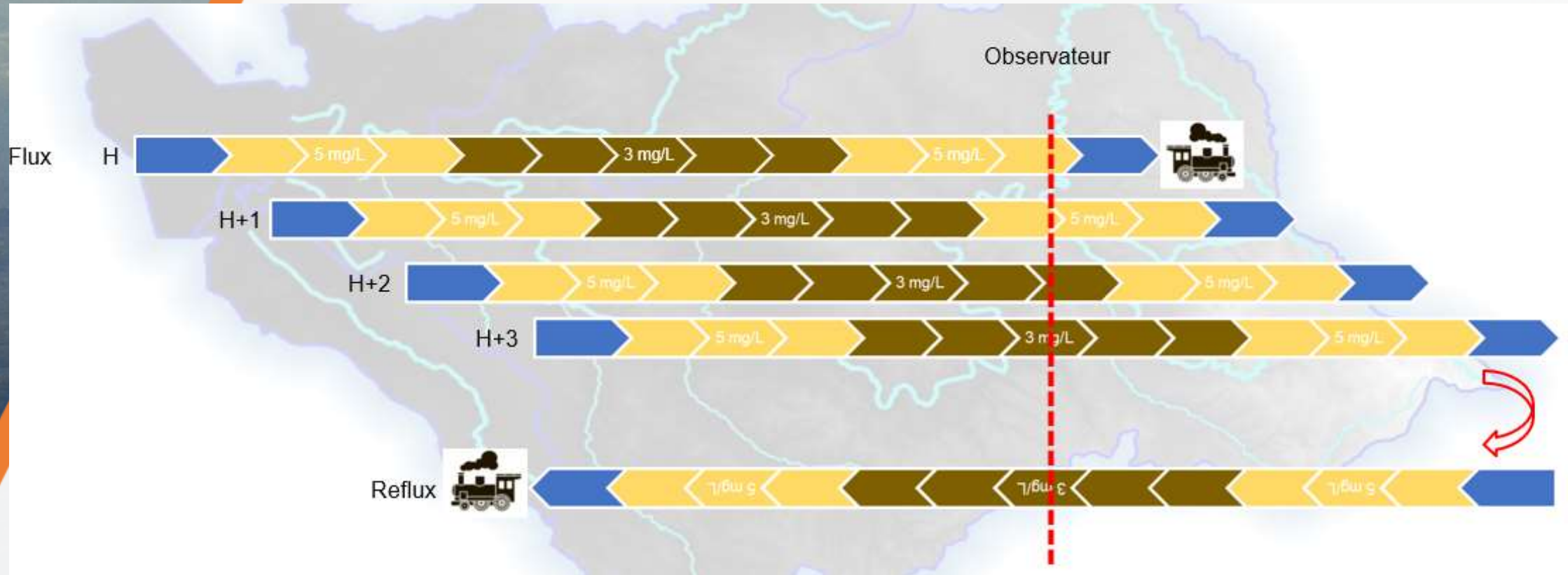
Classes	Oxygène	Température (°C)		Turbidité (NTU) : masse		Salinité (PSU)
	OD mg.L ⁻¹	Estuaire	Lagune	Tidale	Non tidale	Lagune (*)
Très bonne	≥ 7	< 20	< 22	≤ 50		< 5
Bonne	< 7 et ≥ 5	≥ 20 et < 23	≥ 22 et < 25			
Moyenne	< 5 et ≥ 3	≥ 23 et < 28	≥ 25 et < 30	> 50 et ≤ 500	> 5 et ≤ 50	≥ 40 et < 100
Médiocre	< 3 et ≥ 2	≥ 28	≥ 30	> 500	> 50	≥ 100
Mauvaise	< 2					

Stations de suivi de la qualité en continu exploitables dans l'étude

Mise en relations dépendante du débit

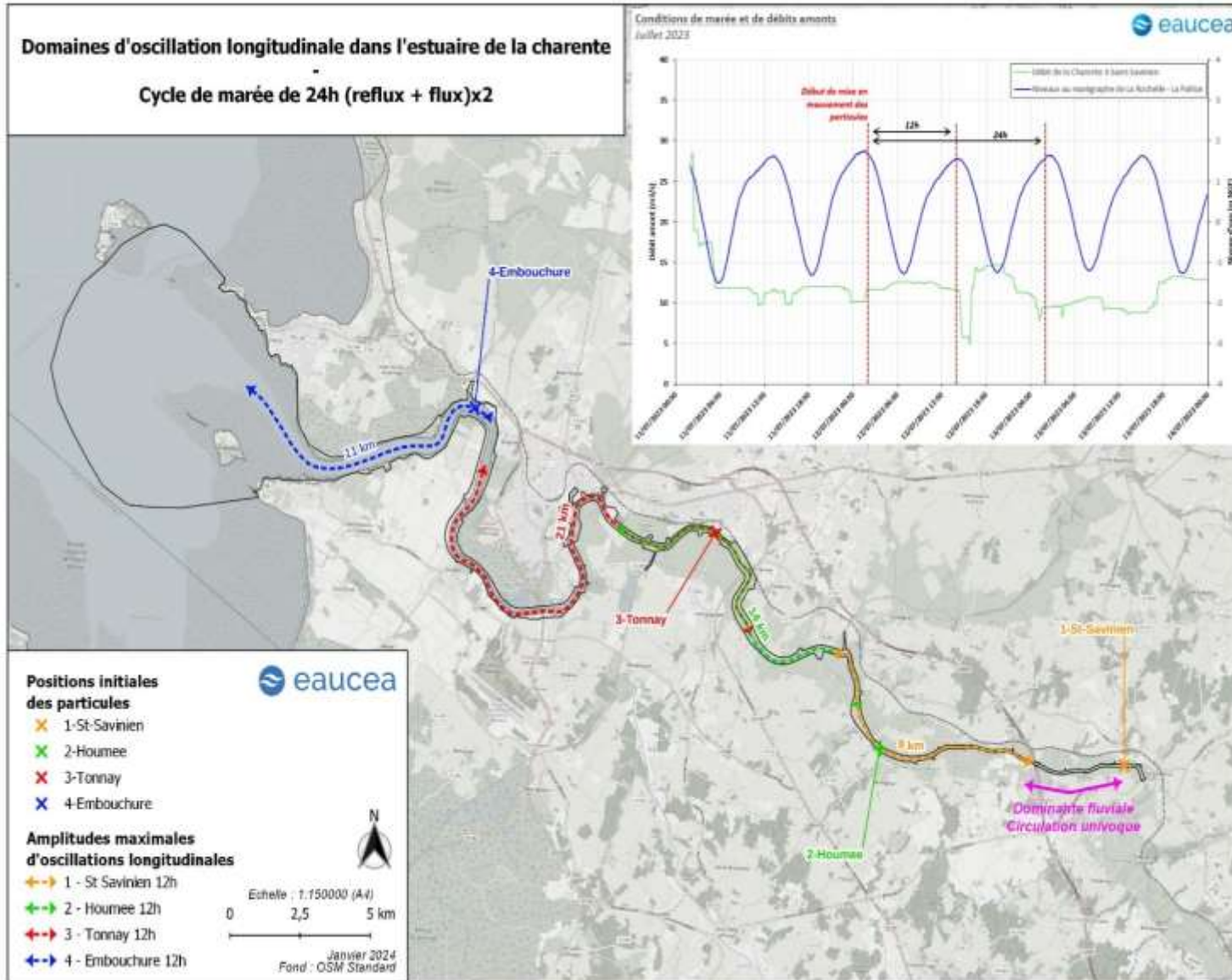
Discussion sur les exigences écologiques

Enjeu de la qualité : un système qui varie sur la longueur et dans le temps. Exemple de la zone peu oxygénée



Choix de retenir le(s) domaine(s) estuarien le plus à risque

L'oscillation amont aval des masses d'eau couvre plusieurs km et progresse vers l'aval : exemple de la zone peu oxygénée



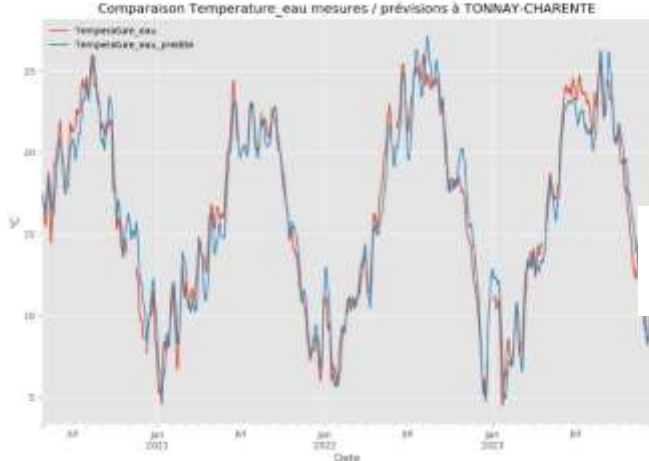
		Distances parcourue (m)			
		3 mg/L		5 mg/L	
Coef	Cycle	Flux	Reflux	Flux	Reflux
100	1	7 327	- 12 702	16 604	- 25 037
101	2	11 745	- 15 793	16 596	- 23 157
100	3	12 239	- 15 941	16 689	- 24 260
99	4	11 712	- 14 819	15 567	- 19 976
96	5	10 603	- 13 788	14 963	- 20 663
92	6	9 167	- 9 570	13 540	- 17 467
87	7	9 612	- 11 696	13 941	- 19 362
81	8	6 687	- 6 110	12 688	- 15 238
73	9	4 956	- 4 295	11 254	- 16 166
66	10	3 547	- 2 295	11 468	- 14 114

Exigences écologiques prises en compte : Une décision du conseil scientifique : viser 4 mg/l O₂

- La température de l'eau est indépendante du débit
- La salinité est une donnée structurante amont aval de l'estuaire. Le maintien d'une zone oligohaline significative dépend du débit.
- L'oxygène est le paramètre central de l'habitabilité. **Le conseil scientifique de juillet 2024, a recommandé de s'intéresser aux phases de concentration inférieure à 4 mg/l considérées comme limitantes de l'habitat même si elles sont de faible durée.**

Le modèle statistique Sturi'eau permet de simuler des conditions journalières à multiparamètres

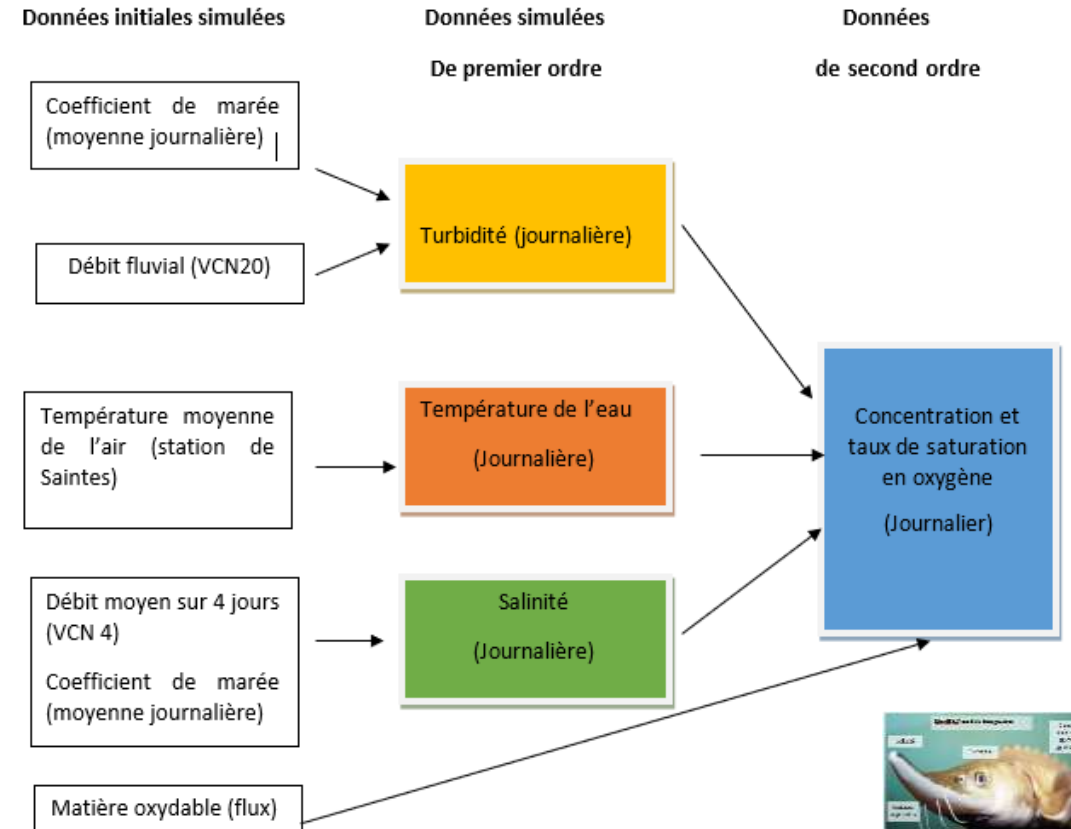
Objectif : Simuler les conséquences qualitatives de combinaisons de paramètres externes (Débits, température, marée, matière oxydable)



Etape de calage

Etape de simulation

Schéma de la modélisation de la concentration en oxygène à Tonnay Charente



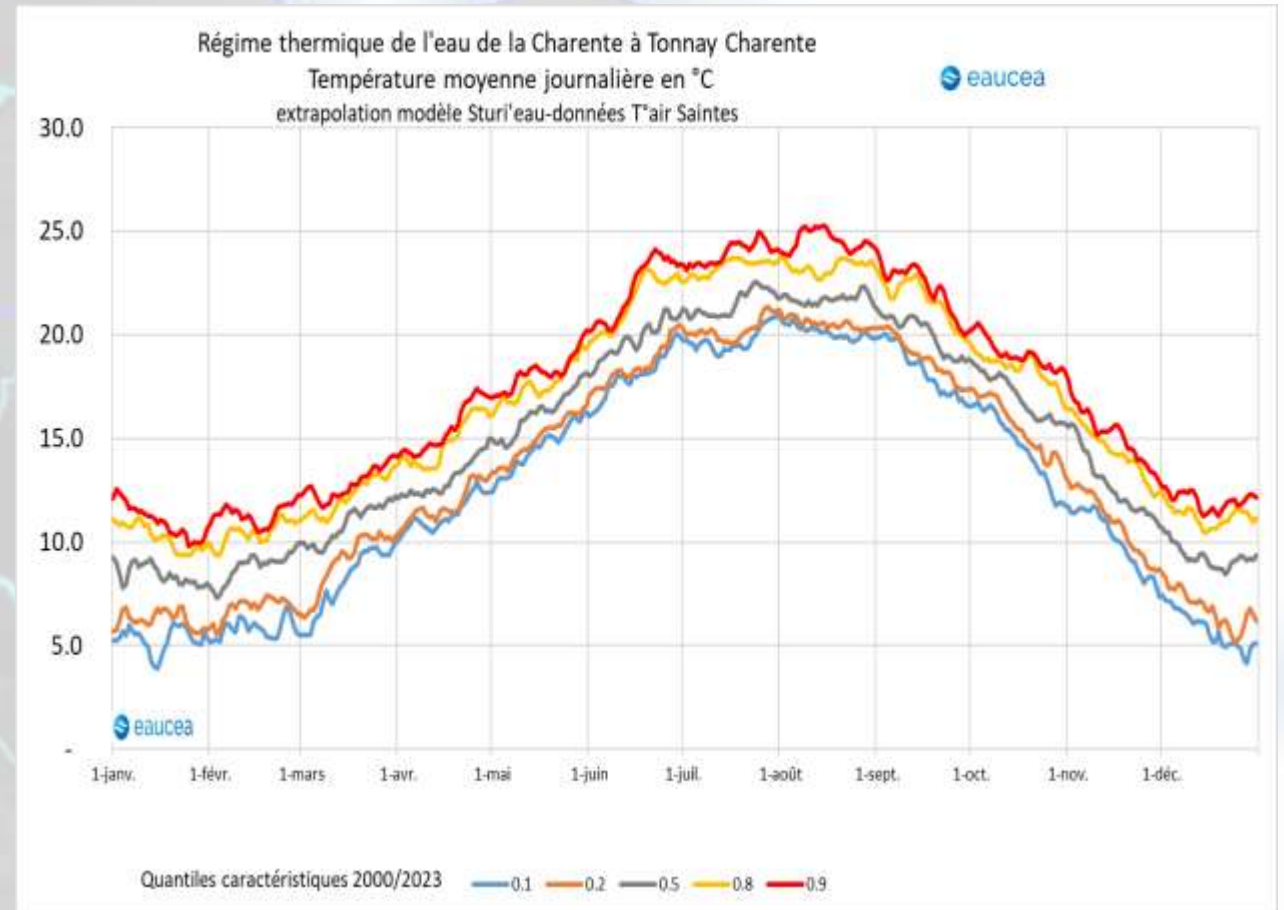
Exemple de la température de l'eau

Analyse du risque basée sur la fréquence de deux aléas : la marée et la température

0	Nombre	Fréquence	Risque cumulé	
25	1	0%		100%
30	17	2%	2%	100%
35	23	3%	5%	98%
40	28	3%	8%	95%
45	48	6%	14%	92%
50	59	7%	20%	86%
55	65	8%	28%	79%
60	72	8%	36%	72%
65	64	7%	44%	63%
70	61	7%	51%	56%
75	76	9%	60%	49%
80	69	8%	68%	40%
85	64	7%	75%	32%
90	66	8%	83%	24%
95	65	8%	91%	17%
100	25	3%	94%	9%
105	28	3%	97%	6%
110	18	2%	99%	3%
115	7	1%	100%	1%
120	0	0%	100%	0%
	856	100%		

Les grandes marées sont les plus à risque pour la qualité des eaux.

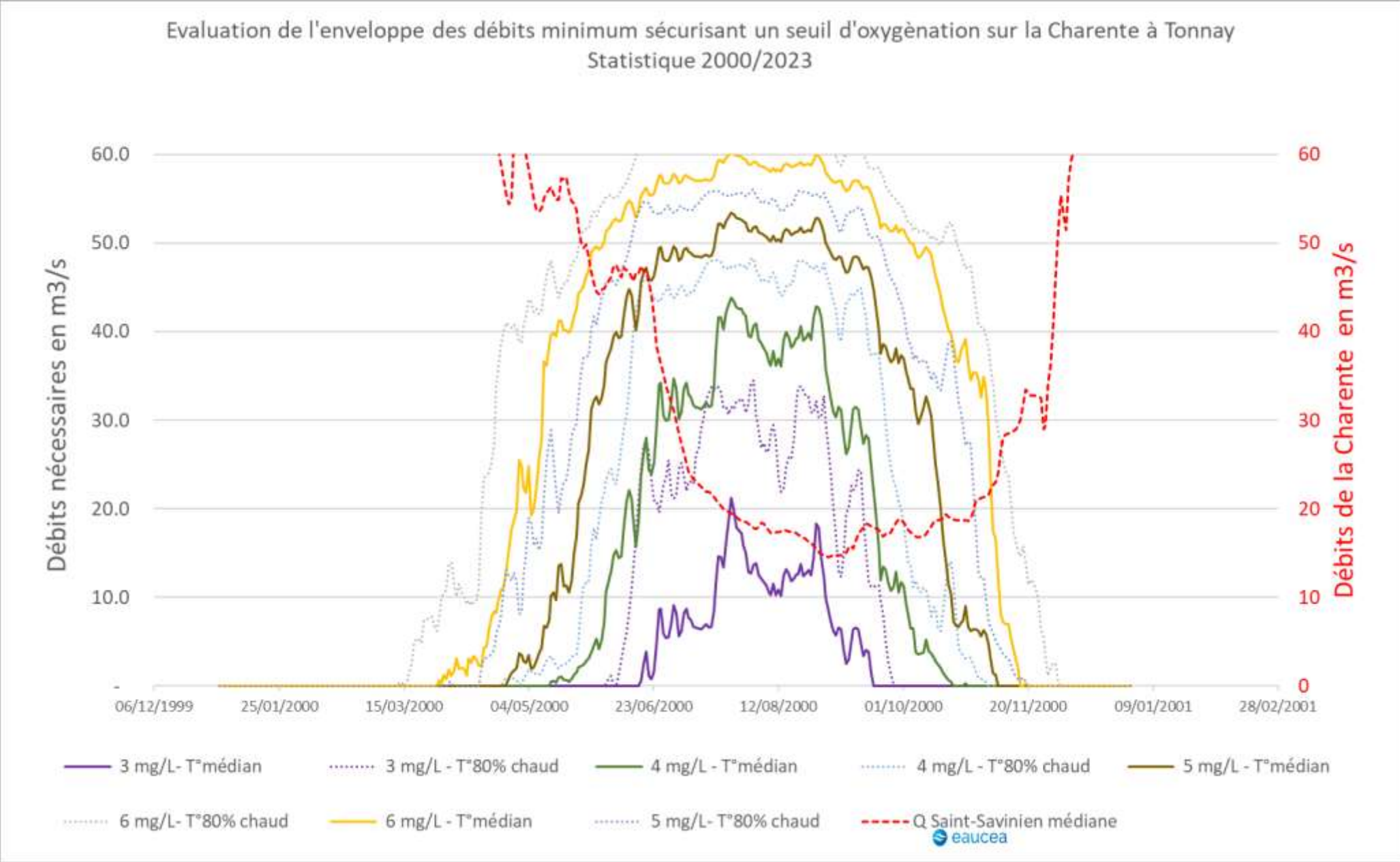
1 marée sur 4 à 5 dépasse le coefficient 90



Les températures fortes sont les plus à risque pour la qualité des eaux.

1 température sur 5 dépasse la courbe orange

Résultats : quel débit pour quel objectif ? et rapprochement avec l'hydrologie Charente



Analyse ciblée sur les migrations des alosons : des exigences élevées en été

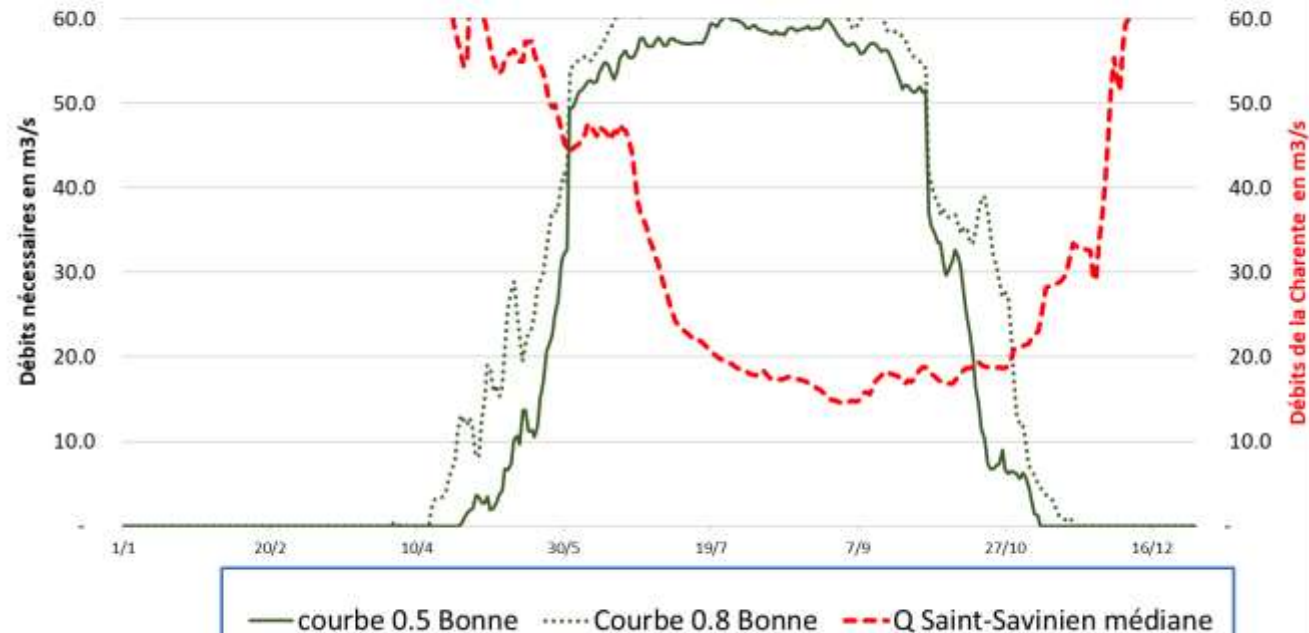
Etat de l'indicateur en fonction de la température et de l'oxygène

Source du tableau : <https://www.migrateurs-charenteseudre.fr/tableau-de-bord/grande-alose/2023/impact-du-bouchon-vaseux-oxy-temp-sur-les-alosons-2/>

Oxygène/ Température	5≤Temp<15°C	15≤Temp<20°C	20≤Temp<25°C	≥25°C
≥6mg/L	Bon	Bon	Bon	Moyen
5≤Oxy<6 mg/L	Bon	Bon	Moyen	Mauvais
4≤Oxy<5 mg/L	Moyen	Moyen	Moyen	Mauvais
3,3≤Oxy<4 mg/L	Moyen	Mauvais	Mauvais	Mauvais
2≤Oxy<3,3 mg/L	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais
<2 mg/L	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Les différents états de l'indicateur au cours du temps sont donc compilés sur la période prépondérante définie pour la dévalaison des alosons, à savoir du 15 mai au 15 octobre.

Evaluation de l'enveloppe des débits minimum sécurisant un seuil d'oxygénation compatible avec les alosons sur la Charente à Tonnay Statistique 2000/2023



0,5 = les températures observées sont plus faibles 5 fois sur 10 = risque médian

0,8 = les températures observées sont plus faibles 8 fois sur 10 = risque peu fréquent

Conclusions : proposition de débit biologique estuarien Charente

Critère	De janvier à mai		De juin à octobre	De novembre à Décembre	
O2 3 mg/L	objectif garanti par des eaux naturellement froides		15 m ³ /s (risque 1 an sur 2)	Objectif garanti par des eaux naturellement froides	
Bon état DCE			30 m ³ /s (risque 2/10)		
O2 5 mg/Très bon état DCE et objectif plancher 4 mG/L			30 m ³ /s (risque 1 an sur 2) 45 m ³ /s risque (risque 2/10)		
O2	30 à 10 m ³ /s en mai	50 m ³ /s à 60 m ³ /s (objectif moyens et fréquence médiane)	10 à 30 m ³ /s en septembre		
Migration alosons (6mg/L d'O2)					
Continuité hydraulique	Sans objet sauf pour la passe à poissons de St Savinien/complexe de Saint-Savinien (bras mobile).				
	Les circulations d'eau internes à l'estuaire sont très largement pilotées par le jeu des marées				
Salinité	Objectif de maintien d'une zone oligohaline en amont de Tonnay-Charente 12 m ³ /s				
Turbidité	60 m ³ /s pour NTU < 500				

Bornes de débits biologiques proposée (m3/s) = Charente + Seugne+ Boutonne	Hautes eaux hivernale	periode de transition printemps (alsons)	periode estivale chaude	periode de transition automne (alsons)
Borne basse = temperature moyenne	60	12	30	12
Borne haute = temperature élevée	60	30	40	30

Deux rapports : Méthodologie puis résultats


72 rue Riquet – Bat A
31000 Toulouse
Tél : 05 61 62 50 68

Etude de définition de débits biologiques et débits objectifs complémentaires pour les bassins Charente – Boutonne – Seudre


Rapport d'avancement méthodologique



LOT 2
Les estuaires


VERSION INITIALE
Février 2021




72 rue Riquet – Bat A
31000 Toulouse
Tél : 05 61 62 50 68
E-mail : eauceca@eauceca.fr
www.eauceca.fr


Etude de définition de débits biologiques et débits objectifs complémentaires pour les bassins Charente – Boutonne – Seudre

Rapport d'avancement méthodologique



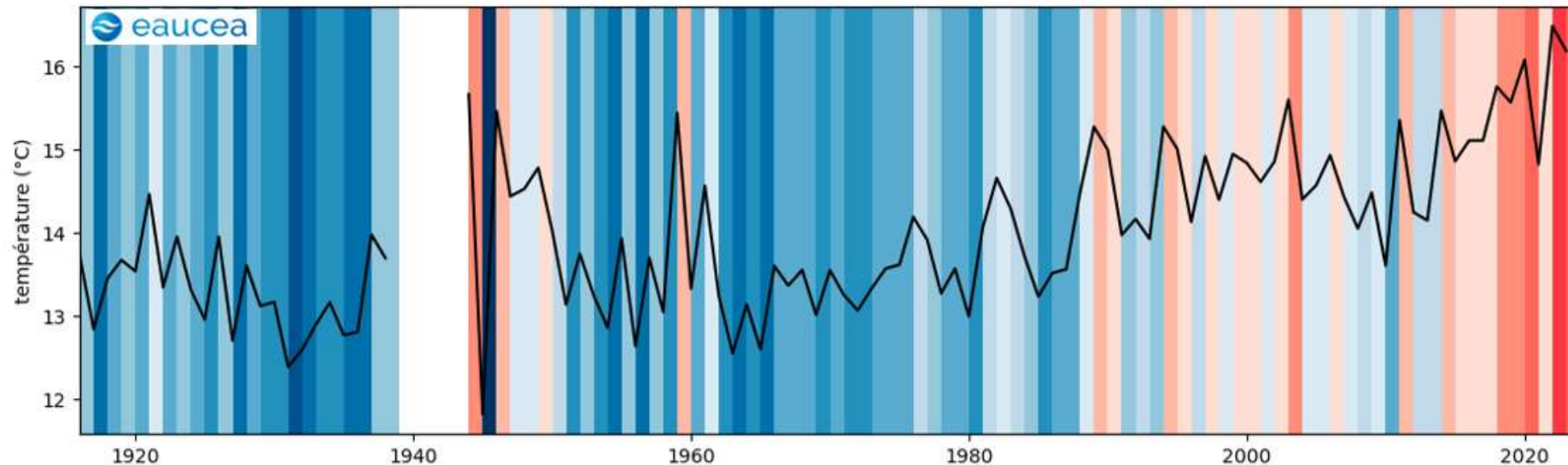
LOT 2
Estuaire de la Charente et DMB Saint Savinien

Phase II
Jun 2024



Les enjeux du changements climatiques : Notre point de vue.

1. Relativement aisé de projeter les futurs thermiques mais incertitudes sur l'inertie liée à l'océan et de futures canicules encore jamais rencontré;
2. Plus complexe de croiser avec les futurs de l'hydrologie et hydrosédimentaire
3. Hasardeux avec les outils développés de projeter les futurs de l'oxygène en raison du fonctionnement trophique des estuaires



Merci

Des questions ?



Bruno COUPRY



eaucea@eaucea.fr



05 61 62 50 68



www.eaucea.fr

Proposition de délibération soumise au vote :

Considérant la présentation réalisée en séance,

Considérant que les plages de valeurs de débits biologiques proposées sur le cycle annuel constituent des indicateurs de la sensibilité des milieux aquatiques au débit,

la CLE décide de :

- **Valider des plages de valeurs de débits biologiques proposées sur le cycle annuel**
- **Proposer l'utilisation de ces valeurs de débits biologiques** en vue de contribuer à la définition des critères de gestion sur le cycle annuel (disposition E52) et les valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente (disposition E49).



Présentation EPTB Charente Fabrice MEUNIER



Dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 23 septembre 2024

Rappel de l'environnement de consultation des dossiers

Liste consultable sur la page pro de la CLE (identifiant et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE)
Puis Rubrique « Dossiers transmis à la CLE »

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>



www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro

CLE Charente (espace pro)

CONTACT MISSION

Denis Rousset
05 46 74 05 05
denis.rousset@fleuve-charente.net

Fabrice MEUNIER
05 16 30 60 63
fabrice.meunier@fleuve-charente.net

DANS CETTE RUBRIQUE

[Dossiers transmis à la CLE](#)

ACTUALITÉS

Documents destinés aux membres de la CLE Charente

Réunion de la CLE du 20 juin 2023

- Compte-rendu de la réunion de CLE du 23 février 2023 (prochainement en ligne)
- Information sur le [compte-rendu de réunion du Bureau du 19 mars 2023](#)
- Adoption du schéma d'organisation pour le traitement des dossiers reçus pour information ou avis : diaporama (prochainement en ligne)
- Information sur les dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023 : [lien vers l'espace partagé des dossiers reçus](#)
- Adoption du bilan annuel d'activité de la CLE en 2022 : diaporama (prochainement en ligne)
- Adoption du tableau de bord du SAGE Charente en 2021



Dossiers reçus depuis la CLE du 23 septembre 2024

28 dossiers reçus depuis la CLE du 23 SEPTEMBRE 2024 (au 27/11/2024), répartition des modalités de traitement (dont **6 dossiers pour avis**) :

Pour information	22 dossiers Voir liste des dossiers en ligne, classés par type dossiers de déclaration (eaux pluviales, plan d'épandage), information des arrêtés préfectoraux, etc.	
Pour avis	1 - Stratégique pour la CLE ou opportunité d'une CLE proche	0 dossier
	2 - Non stratégique > vus en Bureau	0 dossier
	3 - Dossiers non stratégiques avec consultation dématérialisée du Bureau	3 dossiers 3 avis favorables avec recommandations 2024-133; 2024-136; 2024-142
	Délai de traitement jugé trop court	
3 dossiers en cours d'instructions : 2024-147 ; 2024-152 ; 2024-162		

Liste consultable sur la page pro de la CLE (identifiant et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE)

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>



Dossiers reçus depuis la CLE du 23 septembre 2024 – Intitulés des dossiers pour avis



32 dossiers reçus depuis la CLE du 23 septembre 2024 (au 27/11/2024), 6 dossiers pour avis :

Date	ADM	N°	Libellé	Instance de l'avis émis
24/09/2024	DDT24	2024-133	DIG Bassin Bandiat-Tardoire amont	Bureau après consultation
26/09/2024	DDT16	2024-136	Dossier DIG-PPG 2025-2034 Charente Non Domaniale (SBCP)	Bureau après consultation
10/10/2024	DDT16	2024-142	Dossier DIG SMABACAB - Travaux restauration milieux aquatiques EMPURE	Bureau après consultation
15/10/2024	DDTM 17	2024-147	Renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement de Saint-Pierre-d'Oléron - La Cotinière	En cours
21/10/2024	DDTM 17	2024-152	Renouvellement autorisation environnement système d'assainissement de Saintes (17100)	En cours
20/11/2024	DDTM 17	2024-162	Rabattement de nappe à Fouras pour la création de la nouvelle station d'épuration	En cours



Autres avis

AVIS – dossier 2024-109

Dossier d'autorisation environnementale dite d'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE (AUP) DE PRELEVEMENT D'EAU SUR LE PERIMETRE DE L'OUGC COGEST'EAU (Organisme Unique de Gestion Collective)

Présentation EPTB Charente Denis ROUSSET



Objet de la demande :

- Transmis au président de la Commission Locale de l'Eau par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine
 - 1^{ère} consultation le 30/04/2024 – réponse demandée pour le 30/06/2024 (hors délai)
 - 2^{ème} consultation le 25/10/2024 – réponse demandée pour le 25/12/2024
- Le Schéma Régional des Carrières (SRC) est un document de planification instauré par la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, loi qui a réformé les Schémas Départementaux des Carrières (SDC), institués par la loi du 4 janvier 1993
- Le SRC porte davantage sur la **gestion durable des matériaux**, dans un souci d'**économie des ressources non renouvelables**, intègre les **ressources secondaires** dans la planification, prennent en compte les notions d'approvisionnement et de logistique, tient compte des modifications intervenues en matière de **renforcement de la protection de l'environnement**, et veille à une **gestion équilibrée de l'espace**.
- Le SRC de Nouvelle-Aquitaine est un document de planification à l'échelle régionale, qui a pour objectif d'assurer durablement la production et l'approvisionnement de la région en ressources minérales sur une période de **douze ans** (mise à jour ou révision possible au bout de 6 ans)

Extrait de l'article L.515-3 du code de l'environnement :

« Le schéma régional des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites. »



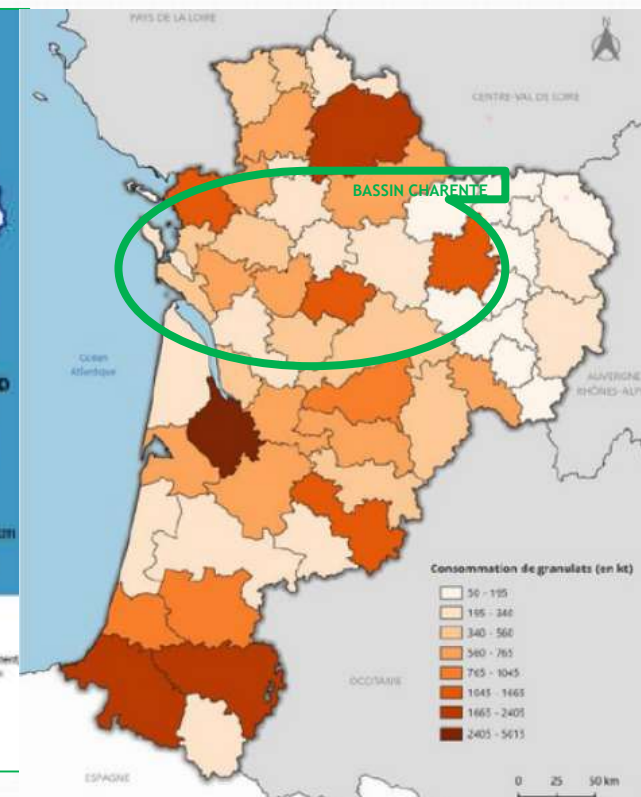
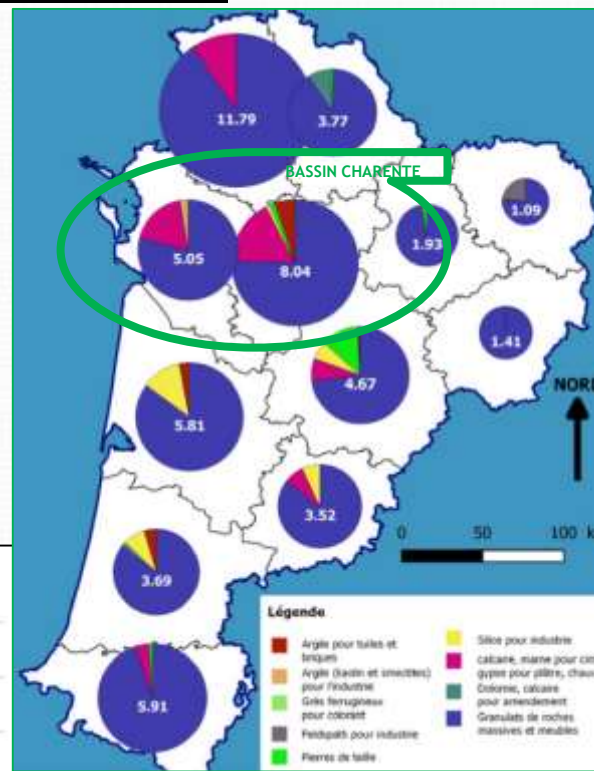
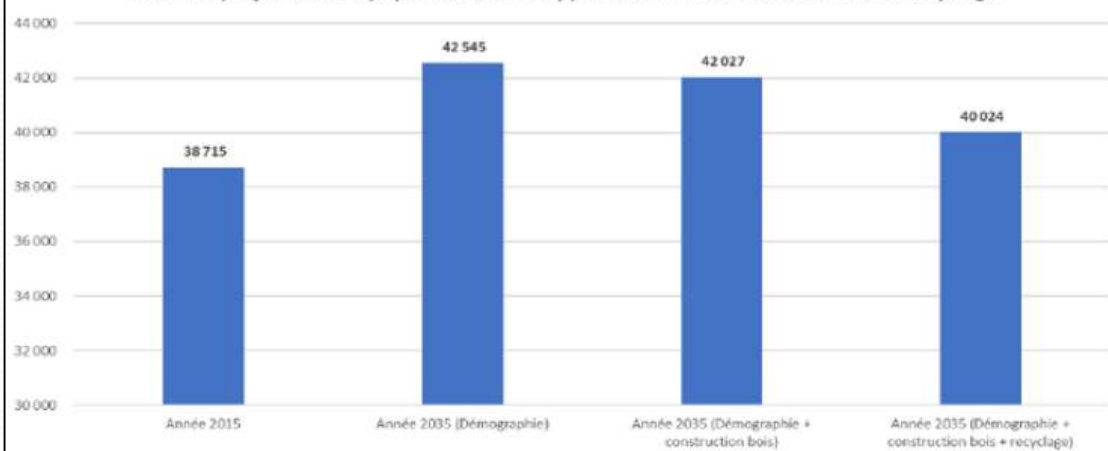
Le SRC doit être compatible ou rendu compatible avec le SAGE Charente

Synthèse du dossier

Etat des lieux (extraits) :

- Diminution du nombre de carrières, mais stabilité de la production par rapport à la fin des années 1990
- Région Nouvelle-Aquitaine à la 2^{ème} place de la production des ressources minérales au niveau national
- Les carrières de la région produisent très majoritairement des granulats pour le secteur du Bâtiment Travaux Publics (BTP), notamment sur le nord (bassin de la Charente)
- la région est globalement excédentaire en granulats et exporte une partie de sa production, bien qu'elle importe également des matériaux d'autres régions.

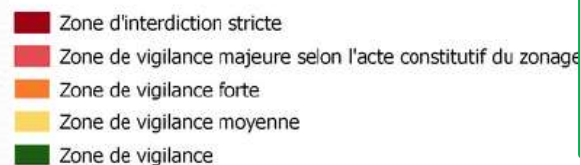
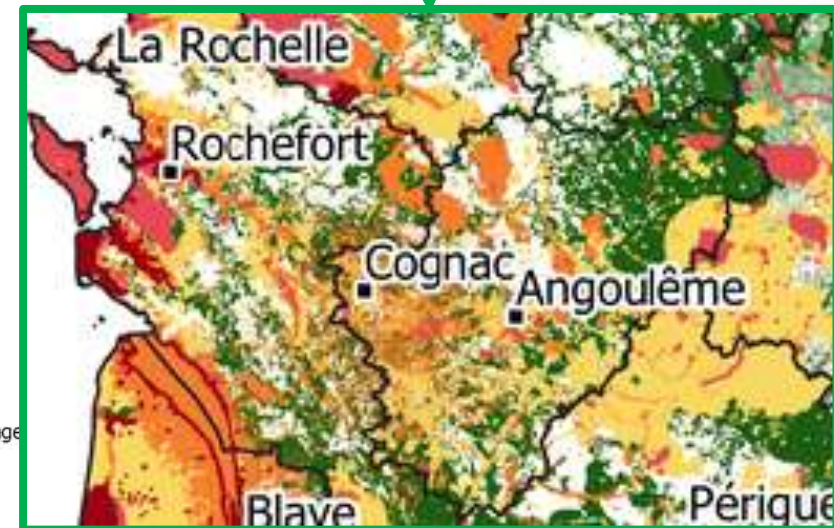
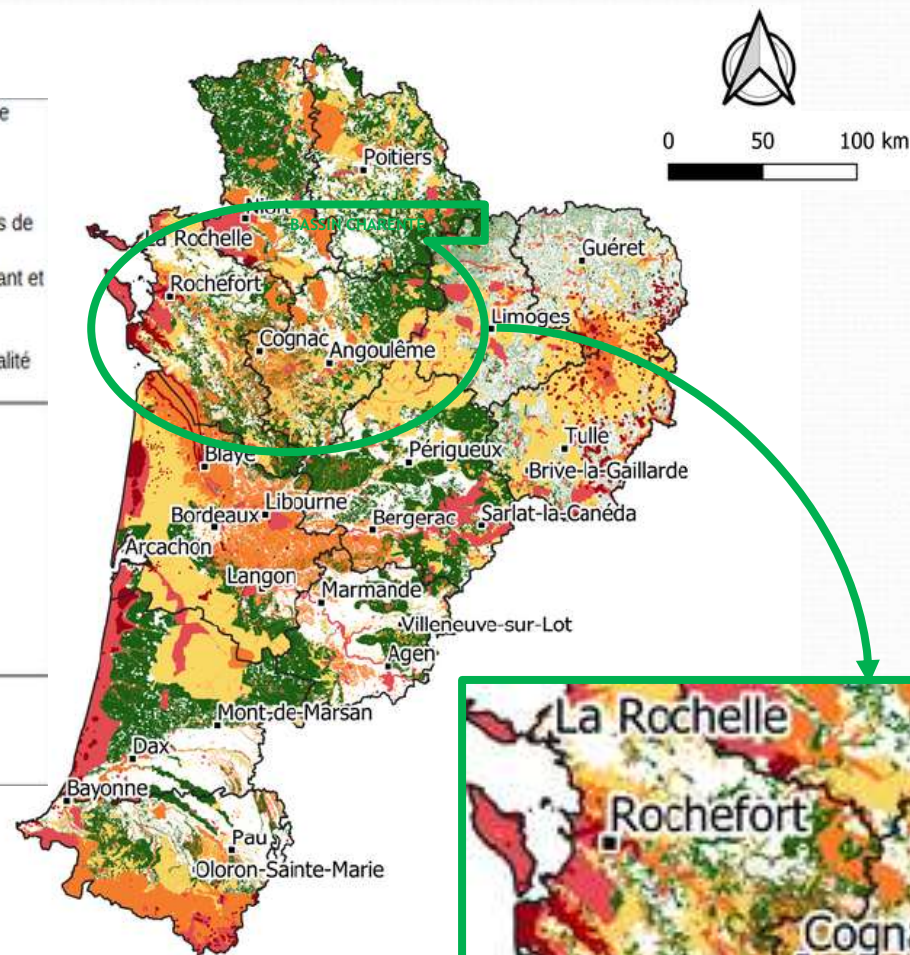
Evolution des besoins de granulats issus de ressources primaires à l'horizon 2035 (en kt) selon les projections de population, développement de la construction bois et recyclage



Synthèse du dossier

Analyse des enjeux (extraits) :

Enjeux liés aux milieux	<p>E12 – L'occupation et la restitution d'espaces naturels, agricoles et forestiers due aux activités d'extraction de matériaux de carrières</p> <p>E16 – La maîtrise des impacts des activités extractives sur les espaces à valeur environnementale</p> <p>E17 – Une bonne anticipation et mise en œuvre de la séquence ERC</p> <p>E18 – La prévention de l'apparition et du développement d'espèces exotiques envahissantes sur les sites en activité et lors de la remise en état</p> <p>E19 – Le suivi et la gestion de l'installation d'espèces protégées, d'espèces patrimoniales et de végétations associées durant et après l'exploitation</p> <p>E20 – L'atteinte d'un bilan écologique neutre, voire positif des carrières en suivant la séquence ERC</p> <p>E21 – Le développement de projets de remise en état permettant d'assurer les continuités écologiques et d'améliorer la qualité environnementale et la biodiversité en fonction du projet et du territoire</p>
Enjeux liés à l'eau	<p>E22 – La préservation des aires d'alimentation des captages et des têtes de bassin versants</p> <p>E23 – La suppression des pollutions chroniques ou accidentelles des eaux de surface ou souterraines</p> <p>E24 – La préservation des ressources souterraines en milieu karstique</p> <p>E25 – La poursuite du suivi et de la réduction de la consommation d'eau utilisée sur site d'exploitation de carrières</p> <p>E26 – L'application des objectifs des SDAGE et les règles de SAGE qui peuvent prévoir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter et réduire les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur pour le SDAGE Loire-Bretagne - Préserver et restaurer les zones humides - Préserver la ressource en eau - Limiter la création de nouveaux plans d'eau - Protéger les zones d'expansion des crues
Enjeux liés aux risques	<p>E27 – L'analyse des risques liés aux aléas dans les études d'impacts des projets de carrières</p> <p>E28 – L'adaptation des modalités d'exploitation lors d'épisodes de crise (incendie, inondation), dès lors que l'activité est susceptible d'augmenter le risque</p> <p>E29 – La prévention des risques naturels et technologiques sur site</p>



Hiérarchisation des enjeux :

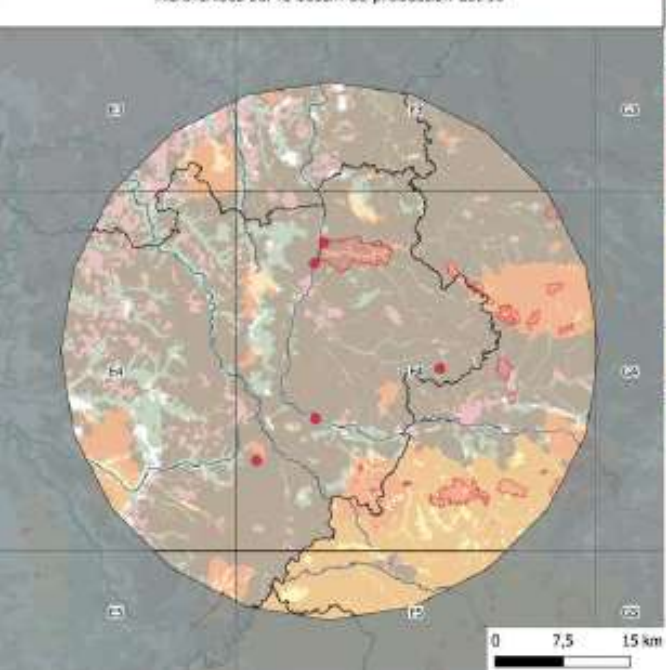
- Zone d'interdiction stricte
- Zone de vigilance majeure selon l'acte constitutif du zonage
- Zone de vigilance : Espaces couvrant de larges périmètres dans lesquels le niveau d'intérêt varie fortement, nécessitant donc une certaine vigilance mais où la conciliation des enjeux environnementaux et économiques y est plus aisée que dans les autres catégories

Synthèse du dossier

Analyse des enjeux par secteurs (extraits d'atlas)

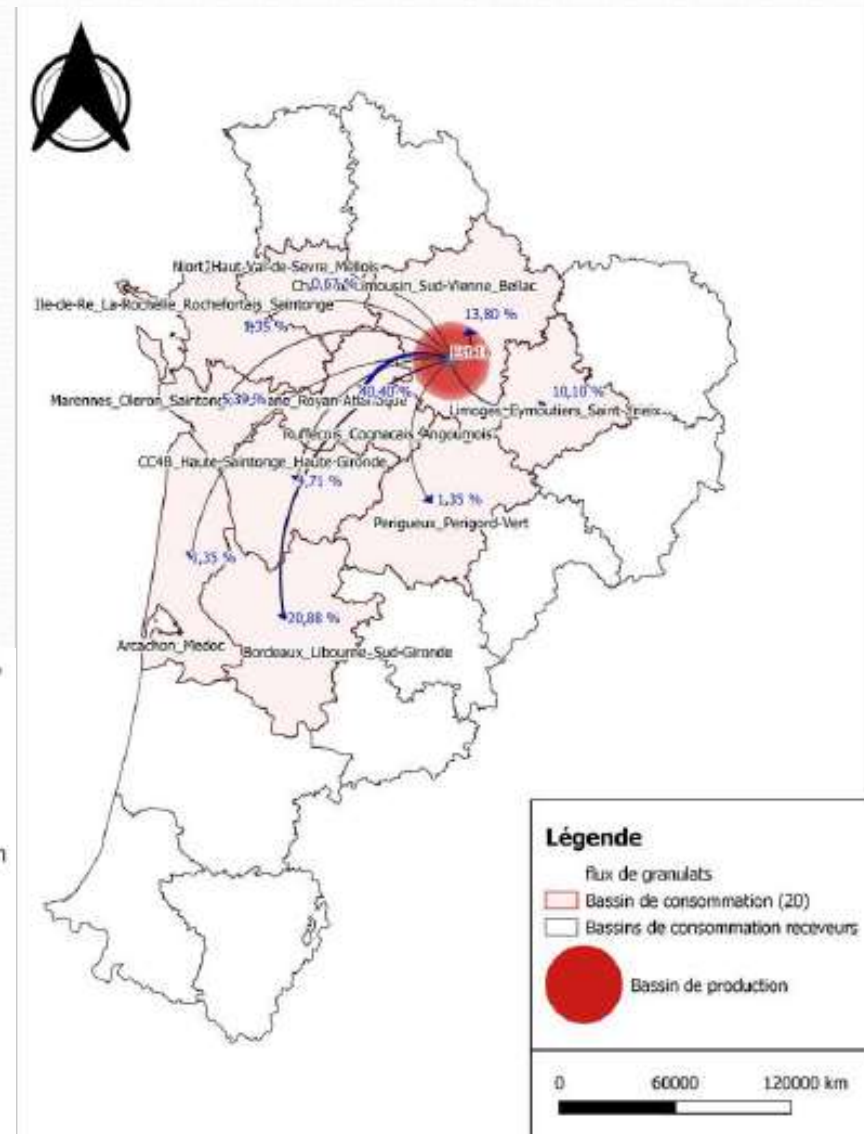
(1/10)

Cartographie des gisements potentiellement exploitables (GPE) et des enjeux hiérarchisés sur le bassin de production Est 16



Evolution de la production en granulats éruptifs du bassin de production Est 16, sans renouvellement d'autorisations, en fonction des zones à enjeux environnementaux

à 100% de la production maximale autorisée par an



Flux du bassin de production Est 16 en granulats éruptifs vers ses bassins de consommations - SRC NA

La compatibilité du schéma au SAGE Charente est évoquée dans le dossier :

Il est précisé que l'article L.515-3 du code de l'environnement précise que le SRC doit être compatible avec les SDAGE et les SAGE mais l'analyse au regard des SAGE en général reste globalisée, ponctuelle et succincte, sans spécification du SAGE Charente en particulier : date d'approbation, enjeux, objectifs, orientations et dispositions en lien avec le projet.

De plus, la synthèse de l'analyse plus précise de compatibilité du projet au SAGE Charente permet de mettre en évidence certaines recommandations complémentaires.

Néanmoins, l'analyse du schéma n'entraîne pas de remise en cause de la compatibilité au SAGE Charente.

En conséquence,
l'avis de la CLE du SAGE Charente
sur le Schéma Régional des Carrières (SRC) Nouvelle-Aquitaine
est favorable avec recommandations complémentaires



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

Règlement (1/2)

Règle 1 – Protéger les zones humides :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Les zones humides sont bien ciblées par le SRC pour en favoriser la préservation, ainsi que de leurs fonctionnalités sur l'ensemble de la durée de vie d'une carrière.

Il conviendrait cependant de rappeler et d'intégrer dans le SRC le contenu, la portée et le territoire concerné par la règle n°1 sur le périmètre du SAGE Charente

Règle 2 – Protéger les zones d'expansion de crues et de submersions marines :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Les zones d'expansion de crues sont bien ciblées par le SRC pour en garantir la préservation et favoriser le rôle de bassins écrêteurs de crues.

Il conviendrait cependant :

- **de rappeler et d'intégrer le contenu, la portée et le territoire concerné par la règle n°2 sur le périmètre du SAGE Charente**
- **de préciser les enjeux vis-à-vis des risques de submersion marine et en cas de nécessité, adapter en conséquence le SRC**

Lien vers la synthèse cartographique du règlement :

<https://carmen.carmencarto.fr/239/SAGECharente.map#>



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

Règlement (2/2)

Règle 3 – Limiter la création de plan d'eau :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Dans le cadre de la remise en état de carrières, la possibilité de **créer un plan d'eau** est encadrée par le SRC pour le sécuriser, l'entretenir, maintenir son isolation hydraulique vis-à-vis du réseau hydrographique, garantir une qualité de l'eau et du milieu aquatique adaptés aux usages du plan d'eau (pêche, activités nautiques, baignades ...).

Il conviendrait de préciser que cette possibilité n'est à envisager que dans le respect de la règle n°3 dont le contenu, la portée et le territoire concerné sur le périmètre du SAGE Charente sont à rappeler et à intégrer dans le SRC

Règle 4 – Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Il est bien prévu dans le SRC que dans le cas d'un remblaiement de carrières en eau, les matériaux utilisés pour le remblai ne devront **pas entraîner d'impacts sur la qualité des eaux souterraines ni augmenter la vulnérabilité de la nappe**.

Il conviendrait cependant de rappeler et d'intégrer dans le SRC le contenu, la portée, le territoire et les nappes (l'infra-toarcien et les nappes captives de l'Infra-cénomaniens, du Cénomaniens carbonaté et du Turonien-coniacien) **concerné par la règle n°4 sur le périmètre du SAGE Charente**

Lien vers la synthèse cartographique du règlement :

<https://carmen.carmencarto.fr/239/SAGECharente.map#>



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

PAGD - Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques (1/3)

□ Objectif 7 : Protéger et restaurer les zones humides

Disposition C25 : Identifier et protéger les zones humides *via* les documents d'urbanisme

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Les zones humides sont bien ciblées par le SRC pour en favoriser la préservation, ainsi que de leurs fonctionnalités sur l'ensemble de la durée de vie d'une carrière.

Il conviendrait cependant également dans le SRC de faire le lien avec :

- la disposition C25 du PAGD du SAGE Charente ;
- **les zones humides effectives recensées dans le cadre de démarches d'inventaires locaux réalisés, en cours ou à venir, répertoriées par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) et disponibles *via* le lien suivant : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>.**

Le guide d'accompagnement du SAGE Charente « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » fournit des références méthodologiques opérationnelles en la matière.

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/cheminement-eau>



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

PAGD - Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques (2/3)

□ Objectif 8 : Protéger le réseau hydrographique

Disposition C28 : Identifier et protéger le réseau hydrographique *via* les documents d'urbanisme

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Il est bien prévu dans le SRC que dans le cas d'un remblaiement de carrières en eau, les matériaux utilisés pour le remblaiement des carrières en eau devront être adaptés à la sensibilité du contexte hydrogéologique local.

Il conviendrait cependant de prendre en compte également dans le SRC la sensibilité du réseau hydrographique associé, en lien avec la disposition C28 du PAGD du SAGE Charente.

Le guide d'accompagnement du SAGE Charente « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » fournit des références méthodologiques opérationnelles en la matière.

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/cheminement-eau>



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

PAGD - Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques (3/3)

□ Objectif 9 : Restaurer le réseau hydrographique

Disposition C30 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau

Disposition C33 : Limiter la création de plans d'eau

Disposition C34 : Gérer les plans d'eau

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Il est bien prévu dans le SRC que :

- les sites en exploitation et réaménagés ne doivent pas perturber le bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau à proximité ;
- dans le cas général, la décision de remblayer des carrières en eau doit être **adaptée au contexte hydrologique local**, afin de garantir une adéquation avec les enjeux quantitatifs de la ressource en eau ;
- d'autre part, dans le cas de la **création d'un plan d'eau** à l'issue de l'exploitation d'une carrière, le plan d'eau créé doit être adapté (taille, usage, forme, ...) au contexte local.

Il conviendrait cependant également dans le SRC de :

- de faire le lien avec la disposition C30 du PAGD du SAGE Charente ;
- **limiter la création sur les secteurs de moyenne et forte densité, ainsi que sur les bassins versants où il existe des réservoirs biologiques**, en lien avec la disposition C33 du PAGD du SAGE Charente ;
- prescrire des aménagements qui favorisent **la gestion et la réduction des impacts des plans d'eau**, en lien avec la disposition C34 du PAGD du SAGE Charente.



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

PAGD - Orientation D : Prévention des inondations

□ Objectif 13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersions marines

Disposition D44 : Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues

Disposition D45 : Protéger les zones d'expansion des crues *via* les documents d'urbanisme

Disposition D46 : Protéger les zones de submersion marine *via* les documents d'urbanisme

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Il est bien prévu dans le SRC que les sites en exploitation et réaménagés ne doivent pas constituer un obstacle à l'écoulement des crues et doivent préserver les zones d'expansion des crues voire jouent un rôle de bassin écrêteur de crues.

Il conviendrait cependant également dans le SRC de :

- faire le lien avec les dispositions D44, D45 et D46 du PAGD du SAGE Charente ;
- faire le lien avec les **zones d'expansion des crues prélocalisées et effectives** recensées dans le cadre de démarches d'inventaires locaux réalisés, en cours ou à venir, disponibles auprès de l'EPTB Charente ;
- préciser les **enjeux vis-à-vis des risques de submersion marine** et adapter en conséquence le SRC.

Le guide d'accompagnement du SAGE Charente « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » fournit des références méthodologiques opérationnelles en la matière.

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/cheminement-eau>



Analyse de compatibilité au SAGE Charente

PAGD - Orientation E : Gestion et prévention des étiages

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Il est bien prévu dans le SRC que face à l'enjeu global de la consommation d'eau, la comptabilisation et la réduction de l'eau utilisée dans les processus de production de ressources minérales soit poursuivie voire améliorée.

Il conviendrait cependant également dans le SRC de préciser l'évaluation des impacts quantitatifs potentiels sur les différents compartiments hydriques (cours d'eau, zones humides, nappes souterraines) et de cibler plus précisément les modalités de prévention et de gestion en la matière.

PAGD - Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente avec compléments à intégrer

Il est bien prévu dans le SRC que :

- dans le cas d'un remblaiement de carrières en eau, les matériaux utilisés pour le remblai ne devront pas entraîner d'impacts sur la qualité des eaux souterraines ;
- que les processus de lavage des matériaux devront viser le meilleur rendement possible sur le recyclage de l'eau.

Il conviendrait cependant également dans le SRC de préciser l'évaluation des impacts potentiels sur la qualité des eaux de surfaces et l'état des milieux aquatiques et de cibler plus précisément les modalités de prévention et de gestion en la matière.



Questions diverses

